

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018



PREAMBULE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dont vous allez prendre connaissance est un document que nous avons souhaité à la fois synthétique, pédagogique et complet.

En effet, le ROB est une source précieuse d'informations pour les membres du Conseil Municipal sur la situation économique et financière de la collectivité afin de les éclairer lors du vote du budget primitif.

Il constitue également un bilan d'étape sur l'application concrète de la politique municipale dans ses multiples domaines d'intervention.

Je rappelle que ce rapport sera publié sur le site internet de la commune. Nos concitoyens sont ainsi tenus informés des choix et des perspectives qui les touchent directement.

Dans un contexte de mutations institutionnelles, de contribution aux fonds de péréquation et de poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, quatre principales tendances se dégagent :

- Une stratégie financière efficace
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement
- L'optimisation des ressources de la collectivité sans augmentation des taux de fiscalité
- Un programme pluriannuel d'investissement soutenu

Je remercie les collaborateurs municipaux qui ont œuvré à la réalisation de ce rapport et qui accompagnent les élus au quotidien dans la concrétisation du projet municipal.

Au-delà de sa dimension financière et du rappel des activités des services municipaux, cette présentation à travers ses exemples concrets retrace l'engagement permanent pour insuffler de l'ambition, de l'innovation et de la solidarité dans les initiatives municipales mais également l'amplification de la dynamique de développement durable qui va se poursuivre dans les années à venir.

Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller Départemental du Val-de-Marne

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'orientation budgétaire est désormais appuyé par un Rapport d'orientation budgétaire.

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Jusqu'ici, le débat d'orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :
« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation selon l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Le décret d'application n° 2016-841 vient préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ainsi le ROB, doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
4. S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure des effectifs, les éléments sur la rémunération des personnels, la durée du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

Contenu

I. ELEMENTS DE CONJONCTURE	4
II. LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 ET LA LOI DE FINANCES 2018	6
III. CHARENTON : SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE ET PRESENTES.....	9
LES POLITIQUES SECTORIELLES.....	17
1. PÔLE DES SOLIDARITES	18
2. PÔLE FAMILLE	22
3. PÔLE J.A.S.C.....	26
4. LA SECURITE	32
5. PÔLE RESSOURCES	34
6. AMENAGEMENT.....	36
7. PATRIMOINE - CADRE DE VIE.....	41
CONCLUSION	45

I. ELEMENTS DE CONJONCTURE

A – CONJONCTURE ECONOMIQUE

En France : bilan 2017 et perspectives

En France, la croissance devrait selon la dernière note de conjoncture économique de l'INSEE s'élever à +1.9% pour 2017 tandis que l'acquis pour 2018 serait déjà de +1,7 % en milieu d'année.

Cette croissance devrait être tirée par la demande globale. Les ménages bénéficieraient de revenus dynamiques de leurs activités, et diminueraient leur taux d'épargne en anticipant une amélioration de leur pouvoir d'achat en 2018.

Le climat des affaires semble également favorable depuis fin 2016. Il a atteint en novembre 2017 son plus haut niveau des 5 dernières années. Les performances des différents secteurs sont en amélioration (industrie, services marchands ou construction).

L'économie française pourrait générer environ 100 000 emplois marchands par semestre, tandis que l'emploi non marchand serait en repli du fait de la diminution des emplois aidés. Au total, l'emploi progresserait néanmoins plus vite que la population active et le taux de chômage diminuerait légèrement à 9,4 % en 2018, soit pour 9,5 % fin 2017.

L'inflation s'est redressée, atteignant **+ 1,2 % sur un an en novembre 2017**, contre + 0.5 % un an plus tôt. D'ici mi-2018, l'inflation continuerait de s'élever pour atteindre + 1,6 % en juin.

B – UN CONTEXTE BUDGETAIRE FRANÇAIS RESOLUMENT CONTRAINT PAR LE POIDS DE SON ENDETTEMENT

1. Le déficit structurel de la France progresse encore

La dette publique continue à progresser, elle s'élève à près de **2 230 milliards d'€ au 3ème trimestre 2017** (97% du PIB) contre 2 160 à la fin du 3ème trimestre 2016.

Le déficit prévisionnel 2018 du Budget de l'Etat s'élève à 82,9 milliards d'euros, encore en augmentation par rapport à l'année 2017.

Tandis que la dette publique de l'Etat et des administrations de la Sécurité Sociale augmentent, les **dettes des administrations publiques locales diminuent**.

2. Le Redressement des comptes publics constitue un enjeu majeur, d'autant que la Commission Européenne met en garde la France

La maîtrise du déficit public s'impose désormais à tous les acteurs des administrations françaises. La baisse de la dette publique est un objectif central de la trajectoire des finances publiques, elle est un enjeu national.

La Commission Européenne, a à ce titre, le 22 novembre dernier de nouveau rappelé à 6 pays européens, dont la France, que les prévisions budgétaires pour 2018 présentaient un risque de non-conformité avec les règles européennes, du fait d'une dette trop importante, loin du seuil des 60 % pourtant prévu dans les traités.

C - L'ODEDEL, un outil pour associer les collectivités territoriales au redressement des Finances publiques, respecté en 2016 pour la 3ème année

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2014-2019 avait instauré un objectif d'évolution de la dépense publique par catégorie de collectivités locales décliné en deux temps : un objectif de la dépense générale (fonctionnement et investissement) et un objectif d'évolution des seules dépenses de fonctionnement. Indicatif, il avait pour objectif d'associer les collectivités au redressement des finances publiques et de leur permettre de comparer l'évolution de leur budget par rapport à ce référentiel d'évolution.

Cet objectif, bien qu'incitatif a été respecté en 2016 pour la 3ème année consécutive.

D - En 2017, l'ensemble du bloc communal voit le niveau de son épargne brute augmenter

L'amélioration de l'Épargne brute de +1.2 % en 2017 a été possible sous les effets conjugués d'un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une progression des recettes de fonctionnement.

1. Un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Elles n'ont progressé que de + 0.3 %.

L'évolution des frais de personnel, qui représente plus de la moitié des frais de fonctionnement a enregistré une progression de +1,4 % portée par la revalorisation de 0,6% du point d'indice en février 2017, la mise en place du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ainsi que par la revalorisation des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des collectivités locales (CNRACL).

Les charges à caractère général se sont stabilisées à +0,3 % après avoir enregistré 3 années de baisse.

2. Une progression de + 0.5 % des recettes de fonctionnement

Les taxes d'habitation et de foncier bâti n'ont progressé que de +1.7 %, compte tenu notamment d'une revalorisation forfaitaire des bases 2017 de seulement +0.4 %.

La progression de la fiscalité est essentiellement portée par des droits de mutation (DMTO) très dynamiques (+17 %). Les transactions immobilières sont à la fois plus nombreuses et plus onéreuses.

Les dotations de l'Etat ont poursuivi leur baisse (-4%) mais de manière plus limitée car la contribution au redressement des Finances Publiques a été réduite de moitié.

3. La progression de l'investissement communal de +4,1 % est quant à elle à relativiser

Les dépenses d'équipement ont enregistré un net repli sur la période 2013 à 2015 (-6,3 milliards d'euros) principalement sur les secteurs sports, jeunesse et culture ainsi que sur la fonction urbanisme et environnement.

La progression des dépenses en 2017 (20.2 Mrds d'€), ne doit pas faire oublier que le niveau global des dépenses d'investissement est nettement inférieur aux niveaux enregistrés depuis 15 ans.

Tandis que sur le précédent mandat le niveau des investissements s'est élevé à 145 milliards d'euros, il n'a atteint sur ce mandat que 82 milliards d'euros alors qu'il ne reste que deux ans de réalisation.

II. LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 ET LA LOI DE FINANCES 2018

Les lois de programmation des finances publiques (LPPF) s'inscrivent dans une démarche de gestion pluriannuelle des finances publiques (Etat, administrations de sécurité sociale et administrations publiques locales). Elles définissent les orientations générales des finances publiques, mais aussi la trajectoire pour y parvenir.

Le 27 septembre 2017, le Gouvernement a présenté, en même temps que le PLF pour 2018, un projet de LPPF pour les années 2018 à 2022. Cette trajectoire qui vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif fixe quelques principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :

- la réduction des dépenses publiques de 3 points de PIB ;
- la réduction du déficit public de 2 points de PIB ;
- la réduction de la dette publique de 5 points de PIB ;
- la baisse des prélèvements obligatoires d'1 point de PIB, au profit de l'augmentation du pouvoir d'achat, de la protection des plus modestes, et des investissements d'avenir, notamment la transition écologique et le capital humain.

On retrouve dans la loi de Finances 2018 adoptée le 21 décembre 2017 la traduction de ces orientations.

Elle est construite sur la base d'une réduction du déficit public ramenée à 2.8 % du PIB (contre 2.9 % attendu en 2017), une croissance de 1,7% en 2017 et 2018 (alors que l'INSEE table désormais sur 1,9%) et une inflation de + 1.1%.

Concernant les dépenses de l'État, le Gouvernement amorce une décélération nette des dépenses pilotables avec une progression plafonnée à 0,6% en volume en 2018 et une cible de réduction de -1% en volume à compter de 2020. Après quatre années de baisse, les concours financiers aux collectivités locales sont stabilisés.

1. Un nouveau plan d'économie de 13 milliards d'euros à horizon 2022

Le législateur demande aux collectivités locales de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards d'euros d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points de PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017.

Les collectivités locales les plus importantes devront dégager 0.8 point de PIB (0.1 aujourd'hui) d'excédent budgétaire en 2022, soit 21 milliards d'€. Pour atteindre cet objectif, leurs dépenses de fonctionnement devront baisser de 1,1 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat et leurs besoins de financement diminuer.

2. scellé par un pacte financier entre l'Etat et les collectivités locales

Associées à l'effort de redressement des finances publiques, environ 340 collectivités devront conclure un contrat avec le représentant de l'Etat. Ce contrat déterminera les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement ainsi que les modalités permettant de les respecter. Il sera signé entre le Préfet et les représentants des collectivités, pour une durée de 3 ans, pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Globalement, il fixera pour l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements, un niveau maximal d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement qui devra être contenu à +1,2 %, inflation comprise.

Pour les communes, cet objectif d'évolution est légèrement plus faible à 1,1 %.

Compte tenu des niveaux d'inflation futurs estimés, **les dépenses de fonctionnement des collectivités devraient donc diminuer en volume** à compter de 2019.

3. et qui fera l'objet de mécanisme de correction

Un mécanisme de « correction » contraignant dont les modalités d'application seront déterminées par décret est prévu en cas de non respect des objectifs fixés.

Les collectivités concernées pourraient subir une baisse des concours financiers ou des ressources fiscales versées par l'Etat dès 2019.

Ainsi, dès 2018, les collectivités qui ne respecteront pas les engagements du contrat, se verront appliquer une reprise financière à hauteur de 75 % de l'écart constaté, dans la limite de 3 % des recettes de fonctionnement du budget principal de l'année considérée (ce plafond pourrait être ramené à 2%).

4. La trajectoire de désendettement des collectivités a été assouplie

Le PLF 2018, dans son article 24, prévoyait la fixation d'une règle d'or de désendettement pour les collectivités. Il s'agissait de mettre sous surveillance, les collectivités dont le ratio d'endettement (rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute) aurait dépassé 13 années pour les communes et les EPCI, 11 pour les départements et 10 années pour les Régions notamment.

A l'issue de la Conférence Nationale des Territoires du 14 décembre 2017, le Gouvernement a entendu les collectivités et a indiqué que désormais la trajectoire de désendettement visée serait incitative et non plus contraignante.

5. Progression des dotations de péréquation

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de ressources entre les différentes collectivités territoriales.

a) La péréquation verticale

La « péréquation verticale » correspond à une attribution ciblée des concours de l'Etat aux collectivités qui en ont le plus besoin. Elle est assurée par les dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement en est le principal instrument. Cette DGF qui avait jusqu'à présent été l'instrument de l'effort financier (plan d'économies entre 2014-2017) demandé aux Collectivités Territoriales a baissé jusqu'en 2017 (l'effort prévu initialement pour 2017 a finalement été minoré de moitié face à la fronde des élus, passant pour le bloc communal de 2,07 Md€ à 1,036 Md€.)

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics demandé aux collectivités locales. Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de différents critères (population, dispositif d'écrêtement).

b) La péréquation horizontale

La « péréquation horizontale » s'effectue entre les collectivités territoriales et consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une partie des ressources des collectivités les moins démunies.

- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'enveloppe a été maintenue pour la 3ème année consécutive à 1 milliard d'euros pour 2018. L'objectif d'atteindre à partir de 2018, une péréquation correspondant à 2 % des recettes fiscales du bloc communal (soit 1,2 milliards) est abandonné. Son montant est figé au niveau de l'année 2018 pour les années à venir.

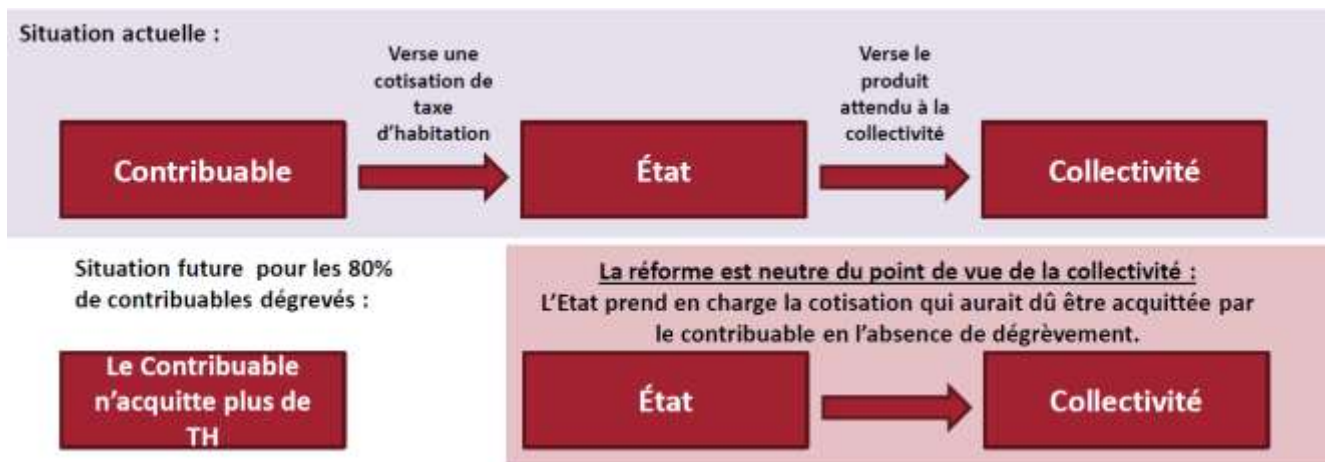
- Le Fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF)

L'enveloppe pour 2018 sera portée à **330 millions d'euros**, ce qui représente une évolution de presque 7 % par rapport à 2017.

6. Les autres mesures

a) La réforme de la taxe d'habitation (TH)

La taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année, que ce soit leur résidence principale ou secondaire.



Sa suppression serait alors en 2020 totale pour **80 % des ménages**.

Le principe du dégrèvement permet aux communes de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements votés par les communes pour l'exercice 2017. Ainsi, et par référence au taux communaux 2017, une hausse des taux d'imposition ou une réduction au niveau des abattements ne seront pas compensés par l'Etat. Ce qui signifie que le contribuable devra s'acquitter de la différence entre la situation 2017 et la situation qui résulterait de revalorisations ultérieures décidées par les Communes.

b) La revalorisation 2018 des valeurs locatives sur inflation constatée

A partir de 2018 cette revalorisation ne sera plus basée sur l'inflation prévisionnelle mais sur l'inflation constatée.

c) Abondement du fonds de soutien à l'investissement local

Les subventions d'investissement aux collectivités locales sont pérennisées et leur montant stabilisé à 1,8 milliards d'euros en 2018, dont 665 millions d'euros destinés à appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux.

d) Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (cartes nationales d'identité et passeports)

La dotation forfaitaire versée par station installée passera de 5 030 € (montant attribué depuis 2011) à 8 580 €. La dotation sera également majorée de 3 550 € par an pour chaque station ayant enregistrée plus de 1 875 demandes par an.

e) Ressources Humaines

- ✓ Réintroduction dès 2018 d'un jour de carence lors de congés maladie pour les personnels du secteur public c'est-à-dire des 3 fonctions publiques
- ✓ Mise en place du prélèvement à la source dès le 1er janvier 2019
- ✓ Gel du point d'indice
- ✓ Baisse des contrats aidés
- ✓ Report d'un an de l'application de l'accord parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)
- ✓ Hausse de la CSG

III. CHARENTON : SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE ET PRESENTES

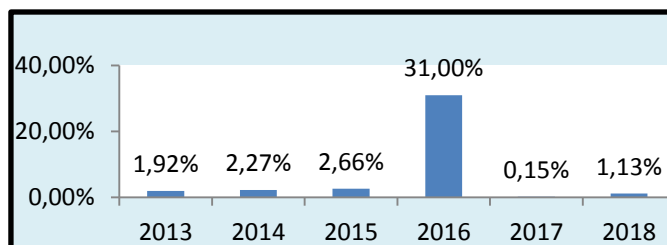
Il s'agit de la présentation des recettes et des dépenses de fonctionnement rétrospectives et présentes et de la détermination de l'épargne brute, servant de cadre à la détermination des dépenses d'équipements. (NB : 2016 marque une année de rupture dans la lisibilité des crédits du fait de l'intégration des compétences et du personnel de l'ex-EPCI).

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RECETTES

Globalement les recettes réelles de fonctionnement devraient décroître dès 2017.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produit des contributions directes : Produits des taxes d'habitation, foncière, foncière non bâti et rôles supplémentaires	18 533 K€	18 953 K€	19 457 K€	25 489 K€	25 527 K€	25 816 K€
Fiscalité indirecte : Attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, taxe sur l'électricité, taxe de séjour, taxe sur la publicité, DMTO et surtaxe sur les résidences secondaires	13 727 K€	16 411 K€	19 784 K€	25 226 K€	25 334 K€	24 365 K€
Dotations : DGF, DGD, Participations et compensations fiscales	8 329 K€	8 003 K€	7 508 K€	6 732 K€	6 193 K€	6 425 K€
Autres recettes d'exploitation : produits des services, produits des cessions d'immobilisations et atténuation de charges	5 958 K€	8 583 K€	10 853 K€	8 388 K€	7 849 K€	7 382 K€
Total des recettes réelles de fonctionnement	46 547 K€	51 949 K€	57 602 K€	65 834 K€	64 903 K€	63 988 K€
<i>Taux d'évolution n-1</i>		-5,1%	11,6%	10,9%	14,3%	-1,4%

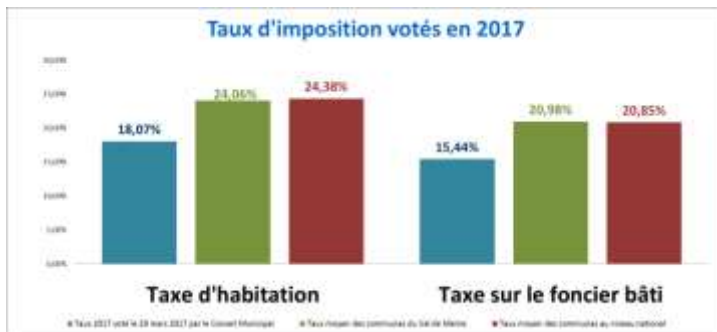
A1. Produit des contributions directes : atonie dès 2017



Le produit des contributions directes a été jusqu'en 2015 assez dynamique. En 2016, la ville de Charenton a récupéré la part de la Taxe d'Habitation qui était perçue par l'ex-EPCI pour 5,8M€. Il est à noter que cette recette a ensuite été intégralement reversé à l'EPT PEM&B dans le cadre du FCCT. **A compter de 2018, la revalorisation des bases a été estimée à +0,90 %, auxquelles s'ajoutent la livraison de logements.**

Progression des bases ménages

Les bases fiscales évoluent de manière tendancielle à la baisse. L'évolution globale de ces mêmes bases est presque nulle en 2017.



A Charenton, la pression fiscale est maîtrisée

Au niveau départemental, sur la strate des communes entre 20.000 et 50.000 habitants, le constat est le même, la ville de Charenton a des taux parmi les plus bas. Elle se positionne en 1^{ère} position sur la taxe d'habitation et en seconde position sur le foncier bâti.

Il est à noter que la ville de Charenton pratique depuis plusieurs années une **politique d'abattement favorable** à ses administrés.

A2. Fiscalité indirecte



1. les Droits de Mutation

Les droits de mutation, en s'établissant à environ 3,2 millions d'€ en 2017, ils intègrent les droits liés aux cessions exceptionnelles de grands ensembles comme Monoprix et les parkings de la coupole. En 2018 leur montant est estimé à 2,2 millions d'€, ce qui correspond à la moyenne des trois dernières années connues (15-16-17) hors droits de mutations exceptionnels.

2. La taxe de séjour

La ville de Charenton a institué, à compter du 1er juillet 2016, une taxe de séjour dite « au réel », au titre des communes réalisant des actions de promotion touristique ou de protection et de gestion de leurs espaces naturels. Elle devrait rapporter près de 230 000 € en 2017 et 260 000 € à partir de 2018.

3. La surtaxe sur les résidences secondaires

La loi de finances rectificative pour 2014 a permis de majorer jusqu'à 60% la taxe d'habitation des résidences secondaires pour inciter à leur transformation en résidence principale. La ville de Charenton a décidé de porter cette majoration à 20% sur son territoire, permettant ainsi une recette fiscale supplémentaire de 124 841 € en 2017 (125 994 € en 2016).

A3. La baisse des dotations



La Dotation Globale de Fonctionnement représentait en 2017 une somme de 1 714 781 € pour notre commune, soit 2,64 % des recettes réelles de fonctionnement contre 4,72 % en 2016.



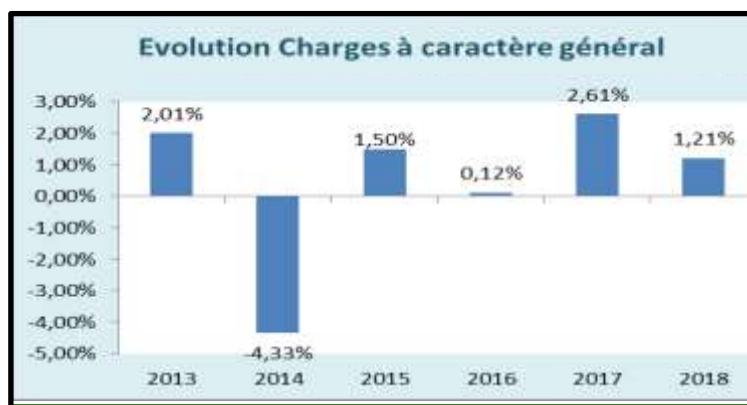
Il est à noter que la baisse des dotations pour 2018 est minorée par la perception attendue d'une dotation exceptionnelle de 330 000 € de soutien qui va nous être versée par le Territoire, suite à l'augmentation des recettes de CVAE et qui sera destiné au financement des travaux de construction des vestiaires du Stade Charentonneau.

Sans le versement 2018 de cette recette, le niveau des dotations aurait dévissé de 4,34 % passant de 6,19 millions d'euros en 2017 à 5,9 millions d'€ en 2018.

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Charges à caractère général (chap 011)	12 950 K€	12 390 K€	12 576 K€	12 590 K€	12 919 K€	13 075 K€	
Charges de personnel (chap 012)	23 134 K€	23 660 K€	23 866 K€	27 317 K€	27 658 K€	27 819 K€	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 514 K€	3 198 K€	3 263 K€	15 097 K€	14 129 K€	14 758 K€	
Intérêts de la dette (art 66111)	240 K€	224 K€	193 K€	209 K€	194 K€	184 K€	
Autres dépenses de fonctionnement	873 K€	1 675 K€	2 018 K€	2 141 K€	2 563 K€	2 376 K€	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	39 712 K€	41 146 K€	41 916 K€	57 354 K€	57 462 K€	58 212 K€	
<i>Taux d'évolution n-1</i>		<i>7,9%</i>	<i>3,6%</i>	<i>1,9%</i>	<i>36,8%</i>	<i>0,2%</i>	<i>1,3%</i>

B1. Les charges à caractère général



Les charges à caractère général ont été contenues dès l'exercice 2015. L'évolution 2016 est toute naturelle compte tenu de l'intégration de l'ordre de 1 million d'€ des charges liées aux compétences de l'ex-EPCI.

La variation anticipée en 2017 de +2.61 % n'est encore que provisoire et repose sur un niveau d'exécution budgétaire de 95 % des dépenses de ce chapitre inscrites au BP 2017.

Leur évolution est anticipée pour être contenue à +1,21 % en 2018.

B2. Les ressources humaines

1. Structure des effectifs 2016

Effectifs permanents

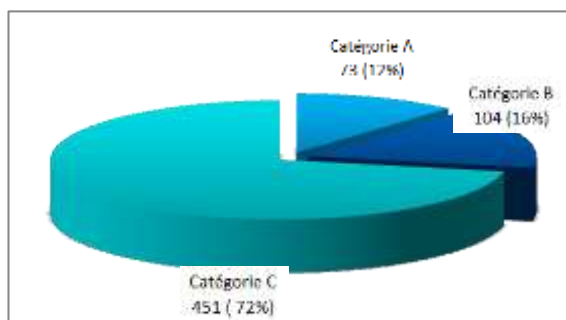
REPARTITION PAR CATEGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		%
				H	F	
CATEGORIE A	26	47	73	36%	64%	11,6%
CATEGORIE B	40	64	104	38%	62%	16,6%
CATEGORIE C	151	300	451	33%	67%	71,8%
TOTAL A-B-C	217	411	628	35%	65%	100%

REPARTITION PAR STATUT	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		%
				H	F	
TITULAIRES / STAGIAIRES	182	339	521	35%	65%	83%
CONTRACTUELS	35	72	107	33%	67%	17%
TOTAL	217	411	628	35%	65%	100%

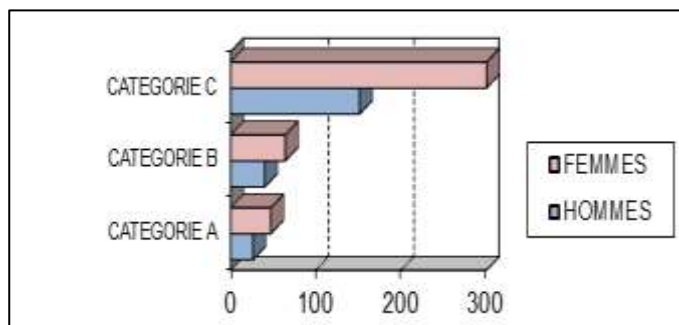
Effectifs non permanents

AGENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		ETP
				H	F	
ASSISTANTES MATERNELLES		8	8	0%	100%	8,00
APPRENTIS	2	3	5	40%	60%	3,09
EMPLOIS AIDES	2	8	10	20%	80%	7,81
COLLABORATEURS DE CABINET	1	1	2	50%	50%	2,00
TOTAL	5	20	25	20%	80%	20,90

Répartition par catégorie statutaire



Répartition par sexe et par catégorie



Ratios des taux d'encadrement

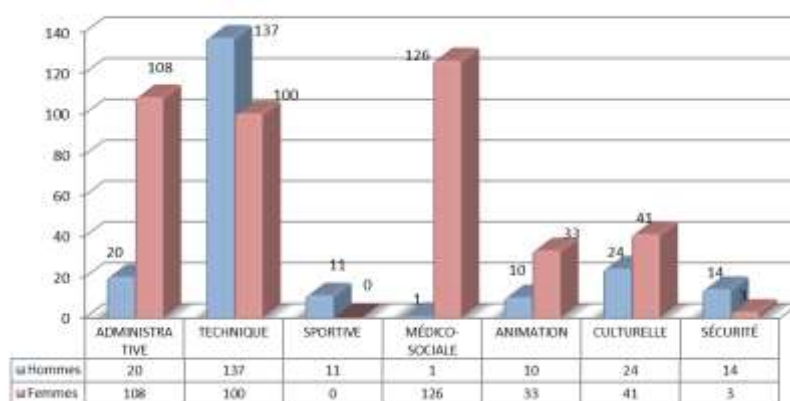
Taux d'encadrement A / (B + C) =

13%

Taux d'encadrement (A + B) / C =

39%

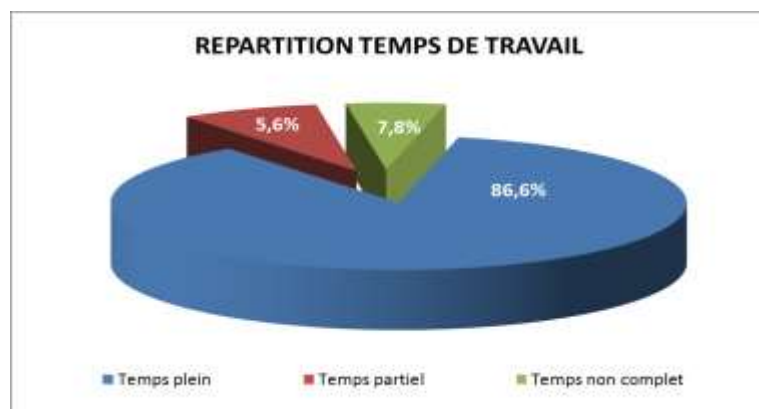
Répartition des effectifs par sexe et par filière



2. Durée effective du travail dans la commune

Répartition du temps de travail année 2016

TEMPS	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE			%
	T/S	Ct	S/Tot.	T/S	Ct	S/Tot.	T/S	Ct	Total	
COMPLET	176	25	201	329	63	392	505	88	593	94,4%
NON COMPLET	6	10	16	10	9	19	16	19	35	5,6%
PARTIEL *	1	1	2	42	5	47	43	6	49	8,3%
50%		1	1	1		1	1	1	2	
70%			0	1		1	1	0	1	
80%	1		1	25	5	30	26	5	31	
90%			0	15		15	15	0	15	
TOTAL	182	35	217	339	72	411	521	107	628	100%



Equivalent temps complet = 602,30

Taux d'administration 2016 = 19,57

Taux d'administration = ETC / population totale = nombre d'agents pour 1000 habitants
(Population = 30 774 habitants au 01/01/17)

3. Evolution des effectifs permanents

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS

(méthode de calcul conforme au rapport sur l'état de la collectivité)

	2013		2014			2015			2016			2015 - DGCL ensemble FPT Poids
	nb	Poids	nb	Poids	Evol.	nb	Poids	Evol.	nb	Poids	Evol.	
Titulaires / stagiaires	465	81,2%	469	85,6%	0,9%	469	83,9%	0,0%	521	83,0%	11,1%	79,90%
Contractuels	108	18,8%	79	14,4%	-26,9%	90	16,1%	13,9%	107	17,0%	18,9%	20,10%
TOTAL	573	100,0%	548	100,0%	-4,4%	559	100,0%	2,0%	628	100,0%	12,3%	100,00%
RATIO	0,23	...	0,17	...	-0,05	0,19	...	0,03	0,21	...	0,02	0,25

4. – Evolution des dépenses de personnel



L'évolution des dépenses de personnel en 2016 est la résultante de l'intégration des personnels de l'ex-EPCI pour un montant d'environ 3,6 millions d'€.

L'évolution des dépenses de personnel est estimée à +1.25 % en 2017 et tient compte de la revalorisation de l'indice de + 0.6 % à compter du 1^{er} février 2017 et du PPCR.

Leur évolution 2018 devrait être très maîtrisée à +0.58 %.

B3. Les dépenses de péréquation horizontale

La contribution totale 2017 sera d'environ 2M€ (FPIC 1 105 155 € et FSRIF 888 658 €).



Cumulés aux 7,4M€ de baisse de DGF sur la même période, la ville connaît une perte sèche de 15,1M€.

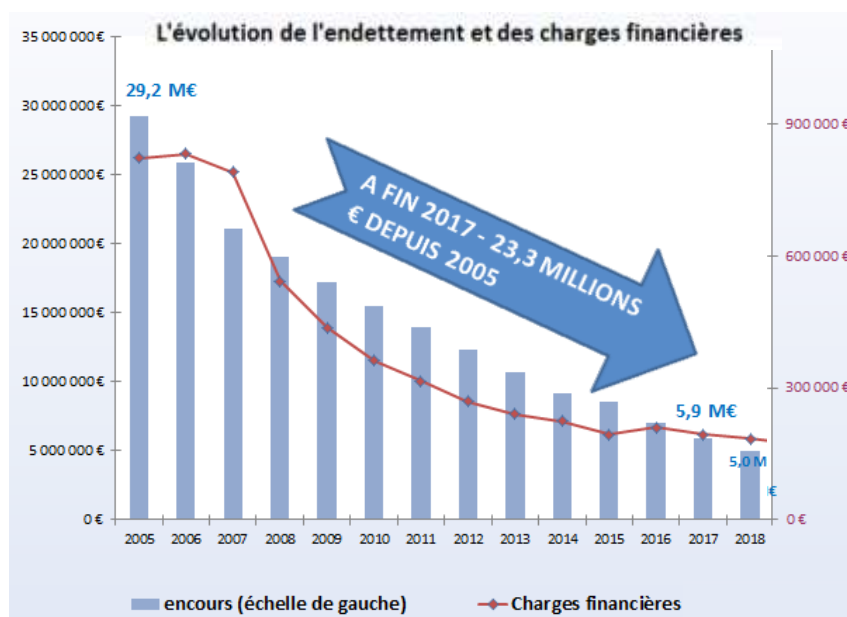
B4. Les autres charges de gestion courante

Elles chutent en 2017 de 6.41 % passant ainsi d'un niveau de 15,10 millions d'€ à 14,13 millions d'€. Cette variation provient essentiellement du niveau de versement de FCCT (Fonds de compensation des charges territoriales) versé au Territoire en financement des charges transférées. En effet, un mouvement financier lié à l'excédent enregistré sur le silo de notre Ville vient minorer en 2017 le FCCT socle de 766 000 €.

B5. La dette

Charenton peut se féliciter de son faible niveau d'endettement malgré la reprise du prêt de l'ex EPCI en 2016.

La ville de Charenton n'a cessé de se désendetter depuis 2005, puisque en 2017 pour la douzième année consécutive, elle n'a pas contracté d'emprunt.



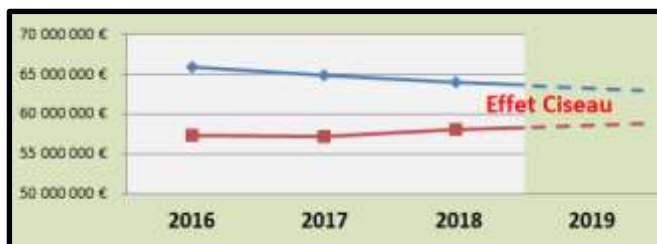
Au 31 décembre 2017, l'encours global s'établissait à seulement 5,8 millions d'€, soit 195 € par habitant, contre 498 € pour les communes de même strate du département.

La dette est répartie à 80 % sur des taux fixes et à 20 % sur des taux variables.

Son taux moyen se situe à 3.16 % à la fin de l'exercice 2017.

C. SI NOS EPARGNES AVAIENT ETE D'UN NIVEAU SATISFAISANT EN 2015, ELLES ONT UNE TENDANCE BAISSIERE

Le niveau des dépenses évolue plus rapidement que celui des recettes comme l'illustre le graphique ci-dessous mettant en évidence l'effet de ciseau.



En 2016, dernier exercice budgétaire arrêté, les niveaux d'épargne de Charenton sont réduits.

Pour rappel, 2015 avait enregistré des recettes exceptionnelles (DMTO et mouvements financiers issus de la dissolution de l'ex-EPCI).

Le taux d'épargne brute final de 2016 est arrêté à 11,83 % au lieu de 22,06 % l'année précédente.

L'épargne brute de Charenton 2017 se situerait à 10,95 %, restant au-dessus du seuil critique de cette épargne fixé à 8 %.



Epargne brute : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Tandis que notre épargne brute était de presque 12 millions d'€ en 2015, elle devrait baisser à 7,3 millions d'€ en 2017 et à 5,6 millions d'euros en 2018.

C'est donc **le niveau de notre autofinancement constaté pour 2017 qui déterminera notre capacité en 2018 et les années suivantes à financer nos dépenses d'équipements** et ce dans la mesure où la collectivité ne désire toujours pas avoir recours à l'emprunt. Rappelons que l'emprunt génère des dépenses de fonctionnement nécessaires au règlement des intérêts, diminuant de fait l'épargne.

Les dépenses d'investissement 2018, seront également financées en partie par nos recettes d'investissement, constituées essentiellement du FCTVA, et des subventions qui seront notifiées au moment de la préparation budgétaire.

LES POLITIQUES SECTORIELLES

1. PÔLE DES SOLIDARITES

1- Petite Enfance

Rappel des missions

- Informer les parents de jeunes enfants sur les modes d'accueil existants et les accompagner dans leurs recherches de garde collective ou individuelle.
- Assurer la gestion et la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans les dix établissements municipaux, le suivi des berceaux dont la Ville est réservataire au sein des deux structures de la Maison Bleue et accompagner les porteurs de projets privés.
- Collaborer étroitement avec les partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental), notamment dans le cadre du Contrat Enfance/Jeunesse.

Service aux Charentonnais

- L'indicateur de capacité d'accueil devra rester supérieur à 60% à Charenton-le-Pont (48% dans le Val-de-Marne et 53,9 % en France - source: RP 2013 –Conseil départemental – CAF 94)
- Depuis janvier 2017, les repas préparés à la cuisine du multi-accueil Dorlanne sont servis aux enfants du multi-accueil Bercy. Cela répond aux besoins des familles ainsi qu'aux préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.
- Depuis septembre 2017, la gestion du multi-accueil Bleu est déléguée aux Petits Chaperons Rouges ce qui permet de diversifier les modes d'accueil (ouverture le soir jusqu'à 19 h 30 au lieu de 18 h 30 afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les jeunes parents charentonnais).

Organisation (180 agents)

- Le 29 mai 2017, un incendie s'est déclaré à l'étage supérieur des locaux du multi-accueil Paris et de la crèche familiale. Les enfants ainsi que les personnels du multi-accueil Paris ont été accueillis dans les autres structures municipales de la Ville. Les enfants de la crèche familiale ont continué d'être accueillis au domicile de leur assistante maternelle. Les enfants du multi-accueil Paris ont été intégrés dans les structures d'accueil en septembre.
- Une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne a été octroyée pour un montant de 24 373 € (27 266 € en 2016) valorisant un poste d'auxiliaire de puériculture dédié à l'accueil des enfants en situation de handicap.
- L'Espace Citoyen permet désormais la facturation et le paiement en ligne.

■ Perspectives et Projets 2018

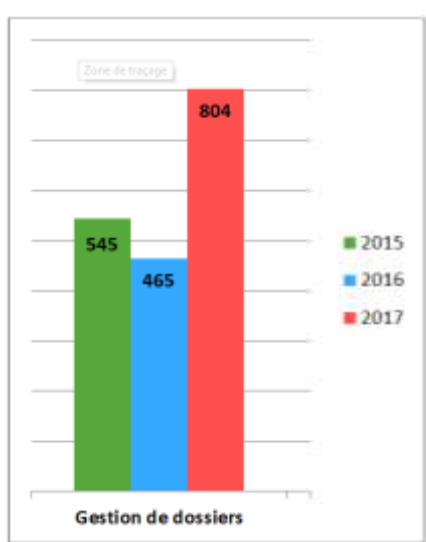
- La réhabilitation/extension du multi-accueil Paris (ouverture prévue début 2019), avec la création de 10 berceaux supplémentaires, l'augmentation de l'amplitude des horaires d'ouverture et l'offre nouvelle de restauration aux enfants.
- La préparation de l'inscription en ligne sur les listes d'attente des structures Petite Enfance (Espace Citoyen).
- Une journée de formation commune à toutes les structures Petite Enfance.

2- Habitat

Rappel des missions

- Accueillir et informer les demandeurs de logement social charentonnais et les accompagner dans l'instruction de leur demande.
- Assurer la présentation de candidatures aux bailleurs sociaux et entretenir avec eux des relations partenariales étroites ainsi qu'avec les services de l'Etat et de l'Action Logement.

Service aux Charentonnais



- Accueil des nouveaux locataires relogés par la Ville et mise en place d'indicateurs de satisfaction
- Amélioration du taux SRU (24.14 % en 2017 - 23.57 % en 2016)
- 64 attributions (124 en 2016 et 46 en 2015).

Organisation (2 agents)

- Rencontres régulières avec chaque bailleur social permettant de suivre attentivement les projets, la vie quotidienne des résidents et traiter les situations particulières

■ Perspectives et Projets 2018

- Assurer **l'attribution des logements** de la nouvelle résidence Valophis sise au 9/11 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny (31 Logements)
- Poursuivre la tenue de **rencontres régulières** avec les instances départementales, mais aussi locales (les gardiens des résidences) afin d'enrichir le partenariat avec la Ville et valoriser ainsi leur rôle de proximité.
- Continuer à développer une **offre de logements et d'hébergement adaptée à tous les publics** (familles modestes, étudiants, personnes âgées ou en situation de handicap ...)
- Poursuite de l'aide par le **subventionnement de la surcharge foncière** des opérations de construction des logements sociaux et très sociaux (260 000€ en 2018 pour l'opération 1-3 rue du Pont).

3- Centre Communal d'Action Sociale

Rappel des missions

- Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en collaboration étroite avec les institutions publiques et privées.
- Le Conseil d'Administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale et développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées afin de lutter contre les vulnérabilités financière, relationnelle ou identitaire. Il s'appuie en cela sur l'analyse régulière des besoins sociaux.

Service aux Charentonnais

Le CCAS reçoit le public au Centre Alexandre Portier. Il a essentiellement deux modes d'actions : les services rendus à la population et les aides financières permettant de soutenir les Charentonnais. La Ville subventionne 75 % du budget du CCAS (un peu plus d'un million d'euros). 25 % proviennent des recettes des services rendus à la population.

• Les aides aux familles

- **Une prime de naissance** est versée aux jeunes mamans (moins de 25 ans) et aux mamans de famille nombreuse (3 enfants et plus), sans conditions de ressources (48 bénéficiaires en 2017 – 29 en 2016);
- **Un forfait mode de garde** est versé aux parents qui emploient un(e) assistant(e) maternel(le) ou un(e) garde à domicile (sous conditions de ressources) (11 familles en 2017 – 35 en 2016) ;
- **Un soutien à l'accueil du jeune enfant (SAJE)** vient remplacer en 2017 ce forfait mode de garde ;
- **Une aide au projet éducatif** (sans conditions de ressources) complète les dispositifs de soutien aux familles (14 familles en 2017 – 15 en 2016) ;
- **Le dispositif PASS'SPORT** qui a pour objectif de favoriser la pratique sportive des enfants scolarisés en élémentaire est élargi aux collégiens. Près de 400 enfants sont concernés en 2017 (200 en 2016).

• L'insertion

Accueil des bénéficiaires du **Revenu de Solidarité Active** et instruction de leur demande avant transmission aux services départementaux (125 dossiers en 2017 – 154 en 2016 - 172 en 2015).

• Le Pôle seniors

Il regroupe dans une même dynamique les divers services dédiés aux seniors. Il les accompagne qu'ils soient autonomes ou fragilisés, à domicile ou en établissement.

Ainsi, la Ville, par l'intermédiaire de son CCAS :

- garantit à tout Charentonnais âgé de plus de 62 ans ou en situation de handicap de **vivre au-dessus du seuil de pauvreté** grâce à un complément mensuel différentiel de ressources (CMR). De plus, une allocation de soutien à domicile est versée à tout ménage âgé ou en situation de handicap dont les ressources sont inférieures au salaire médian). Ces deux aides représentent plus de la moitié de l'enveloppe des aides financières ;
- permet **aux retraités de vivre à leur domicile en sécurité**, en gérant directement ou en soutenant des services : livraison de repas à domicile tarifée entre 3 et 8.50 € en fonction des ressources ; téléassistance offerte ; aide à domicile sous la forme d'une subvention à l'Aidapac, service de soins à domicile (CLAPA), accueil du Centre Local d'information et de coordination gérontologique (CLIC au Centre Alexandre Portier) ;
- **favorise le maintien du lien social en organisant des activités, des festivités, des animations** et ainsi lutte contre l'isolement ou la perte d'autonomie.
- gère la **résidence autonomie Jeanne d'Albret** (40 studios) et offre ainsi un hébergement sécurisé et sécurisant aux Charentonnais sans perte notable d'autonomie. Tout senior peut y déjeuner dans un cadre agréable et convivial ce qui contribue à développer le lien social et à lutter contre la spirale de l'isolement ;
- facilite **la mobilité des plus âgés et l'accès à différents services** grâce au « Bus service » (plus de 50 bénéficiaires pour 2 000 trajets annuels).

• Le secteur Santé/Handicap

- Organisation de la **commission bi-annuelle Ville et Handicap** et rapport annuel d'activité 2016 remis en Préfecture (Ad'Ap, PMR, ERP, sous-commission de sensibilisation)
- Les **premières assises de la Santé et du Sport** ont réuni tous les partenaires, médecins, intervenants médico-sociaux, associations sportives et ont permis de présenter la politique santé de la Ville autour du maintien à domicile et de la préservation de l'autonomie des seniors, de l'accessibilité, de la santé mentale avec la création du CLSM, du sport pour tous avec le Pass'sport à destination des élèves du primaire et du collège, et enfin du projet de Sport sur ordonnance en faveur des Charentonnais atteints d'une Affection de Longue Durée.
- Organisation **d'actions collectives et partenariales sur la santé**, de l'accès aux soins à la prévention, sur le handicap par une sensibilisation sous la forme de mise en situation de handicap, autour de la gestion budgétaire et les éco-gestes (eau, électricité), pour le public de l'épicerie sociale et à l'occasion du forum des associations
- Création d'un **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)** intercommunal avec les villes de Saint-Mandé et Saint-Maurice, en partenariat avec les hôpitaux de Saint-Maurice, l'Agence Régionale de Santé et les associations UNAFAM et ESQUI formalisée par une convention triennale. C'est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux, la psychiatrie, les professionnels médico-psycho-sociaux, les usagers et leurs aidants qui a pour objectif de définir des politiques locales et des actions répondant aux besoins de la population en matière de prévention, d'accès aux soins et de continuité de ceux-ci ainsi que d'inclusion sociale et permettant l'amélioration de la santé mentale sur le territoire.
- Réalisation **des travaux programmés en 2017 dans le cadre de l'Ad'Ap**, notamment pour les crèches Dorlanne et Petit Château ainsi que les écoles Desnos, Champ des Alouettes et Pasteur - Mise en accessibilité d'un bureau d'accueil au rez-de-chaussée du Centre Portier - Installations adaptées et places réservées pour les personnes en situation de handicap au Stade Henri Guérin - Installation de jeux pour enfants porteurs de handicap au Parc de Conflans.

Organisation (18 agents)

- L'installation de l'Espace Autonomie « CLIC 5 » permet d'enrichir la politique de prévention et d'orientation de proximité pour les personnes de 60 ans et plus ainsi que les adultes en situation de handicap et leurs aidants ;
- La signature de Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département a permis en 2017 de valoriser les actions de prévention menées auprès des personnes âgées (subventions de 7520 € pour le service animation et de 13316 € pour la Résidence Autonomie « Jeanne d'Albret ») ;
- La collaboration avec l'EHPAD Gabrielle d'Estrées est renforcée avec la prise en charge financière du reste à charge des frais de l'accueil de jour pour les Charentonnais, le prêt d'un véhicule pour aider l'accueil de jour se poursuit également ;
- La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) est signée avec l'Association AIDAPAC, qui gère le Service d'Aide à Domicile. 235 000 euros sont versés par le CCAS pour assurer la continuité de service, la professionnalisation des personnels, la modernisation et le rapprochement avec le Service de Soins Infirmiers à domicile porté par le CLAPA ;
- Une aide au projet éducatif (sans conditions de ressources) et une bourse forfaitaire d'aide à la pratique sportive ou culturelle complètent les dispositifs de soutien aux familles (15 familles).

■ Perspectives et Projets 2018

➤ L'évolution et la consolidation des aides existantes :

- le recrutement d'un travailleur social fin 2017 va permettre de développer la recherche des publics « dits invisibles » et ainsi de lutter contre le non-recours, prévenir les situations de précarité (énergétique, sociale, etc.) en s'appuyant sur le réseau partenarial du CCAS (bailleurs sociaux, associations caritatives, professionnels de l'action médico-sociale) ;

➤ De nouveaux services :

- Le lancement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
- Le lancement de « sport sur ordonnance »

2. PÔLE FAMILLE

▪ Bilan 2017

1- Service Education

a. Effectifs scolaires

Rentrée 2017 : **2424 élèves** (1456 en élémentaires et 968 en maternelle) soit **59 élèves en plus**.

b. Travaux menés dans les écoles

• **Sécurisation des écoles**

L'année 2017 a été marquée par un **investissement important** (environ 400 000 euros) **pour la sécurisation des écoles** (interphones, visiophones, panneaux ou films occultants).

Des investissements ont également été réalisés dans le domaine de la téléphonie (amélioration réseau école 4 vents, téléphones portables déployés sur certains sites).

Des mesures ont été prises pour poursuivre l'amélioration des contrôles d'accès :

- Le **prolongement de la présence des animateurs de 8h à 9h** pour le renfort de surveillance le matin.
- Le **renforcement de vigilance des contrôles d'accès des entreprises et intervenants**.

Enfin, **un travail de réflexion a été mené avec l'Inspection et les directeurs d'écoles sur les Plans Particuliers de Mise en Sureté face aux Risques Majeurs**. Les écoles et accueils de loisirs sont ainsi à présent dotés de **64 malles et de kits détresse** permettant de prévenir en temps réel les services de police.

c. Equipement informatique dans les écoles élémentaires et maternelles: poursuite de l'accès aux outils numériques

Les écoles élémentaires Briand, Valmy, Pasteur et Desnos ont été dotées de **7 classes mobiles** (une par école et 2 pour Briand). L'utilisation est effective depuis septembre 2017.

Les écoles maternelles Cerisaie et Champ des Alouettes ont été dotées pour les classes de **GS de tablettes numériques** à l'instar de la maternelle Port aux Lions en 2016.

Les gardiens d'écoles sont équipés depuis septembre 2017 d'ordinateurs et vont utiliser le logiciel **E.ATAL** pour la gestion et le suivi des interventions et travaux avec les services techniques, espaces verts et voirie.

d. Classes de découverte pour les élèves scolarisés dans les écoles élémentaires

154 élèves issus de **6 classes** de niveau CE2, CM1 et CM2 ont bénéficié des classes de découverte en 2017.

e. Actions sportives, culturelles et civiques menées dans les écoles

- Fréquentation des médiathèques : emprunt de livres.
- Art et Liberté : visite d'expositions.
- Actions sportives : séances d'escrime, de tennis de table du test « savoir nager » de l'Education Nationale.
- Musique : intervention des dumistes dans les classes.
- Actions civiques: sensibilisation sur le tri sélectif, sur le cyber-harcèlement, formation au permis piéton et au permis vélo.
- Education à la citoyenneté - Parcours Citoyen : visites de l'Hôtel de Ville, du Sénat et ravivage de la flamme de l'Arc de Triomphe.

f. La nouvelle offre de restauration scolaire et développement durable

Le nouveau marché de restauration a pris effet le 2 janvier 2017. La nouvelle offre est plus qualitative et introduit **près de 30% de composants issus de l'agriculture biologique** ainsi que des **viandes labellisées**. Le pain et les viennoiseries sont livrés par deux boulangers charentonnais. 50% de produits sont issus de circuits courts, de provenance locale et issue d'agriculture raisonnée. La nouveauté de l'offre repose sur le passage de **5 en 4 composants** tout en garantissant le grammage préconisé par le GEMRCN et mieux consommés par les enfants.

Mise en exergue de **la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des bio-déchets, mis en place dans toutes les écoles élémentaires grâce à l'installation de bornes de tri et de récupérateurs de pain**.

40 animations de sensibilisation sur la préparation d'un bon petit déjeuner ont été proposées aux élèves de maternelles et élémentaires.

2- Service Enfance

a. Application du nouveau règlement intérieur et réservations de toutes les activités périscolaires sur « Mon Espace Ch@renton »

A compter de janvier 2017, l'espace famille s'est transformé en une nouvelle plate-forme accessible 7j/7 et 24h/24 et permettant aux familles de s'informer à distance sur l'actualité petite enfance- enfance éducation et jeunesse, de réserver et de payer ses activités en ligne, d'envoyer et de stocker des documents sous la forme numérique, et de consulter son espace personnel et modifier directement les informations (coordonnées..).

Ainsi depuis la rentrée 2017, toutes les activités du service Enfance sont soumises à la préinscription et à la réservation en ligne (restauration, accueils périscolaires du mercredi et du soir, séjours).

b. Déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (septembre 2015).

Afin d'harmoniser les déclarations de temps d'accueil auprès de la Direction Départementale (pause méridienne en maternelle et accueil du soir en élémentaire déjà déclarés depuis 2015) et de les articuler aux objectifs du PEDT, **la Ville a pris la décision de déclarer la pause méridienne en élémentaire dès septembre 2017.**

c. Mise en place des pointages sur tablettes tactiles

La mise en place de pointage des activités périscolaires sur tablettes tactiles a été expérimentée dans les centres de loisirs durant les vacances scolaires d'été. Ces systèmes de pointage « Concerto Mobilité Opus » sur tablettes sont d'ores et déjà utilisés à chaque période de vacances scolaires et sont à l'étude pour une extension à l'ensemble des accueils périscolaires.

d. Mise en œuvre du Parcours Culturel « Bestiaires » tout au long de l'année 2016/2017

Le Parcours Culturel autour des œuvres de Daphné Dejay, artiste plasticienne charentonnaise, a permis **un travail de collaboration entre écoles et accueils de loisirs mais également à l'échelle de la Ville entre services** (petite enfance, jeunesse).

Après **l'installation des œuvres dans les écoles maternelles entre fin septembre et mars 2017**, les équipes éducatives ont **accueilli l'artiste entre fin novembre 2016 et mi- janvier 2017** démarré le parcours culturel (sculpture, peinture, dessin, photo..). **L'ouvrage de l'artiste intitulé « Bestiaires » a également été remis à tous les élèves de moyenne et de grande section de maternelle**, y compris ceux de Notre Dame des Missions.

Près de 50 créations collectives ont été exposées jusqu'à début juillet 2017 dans quatre espaces municipaux (conservatoire, espace art et liberté, médiathèque des quais et hôtel de ville).

e. Evaluation du PEDT : Rôle du Comité de pilotage du Projet Educatif Territorial

Le Comité de pilotage du PEDT, placé sous la présidence de Monsieur le Maire, s'est réuni le **29 juin 2017** pour établir un bilan des actions menées au cours de l'année scolaire 2016/2017.

f. Montée en puissance des actions de sensibilisation au tri des bio -déchets

Les directeurs de centres de loisirs ont été sensibilisés au tri des bio-déchets (utilisation des bornes de tri et collecte) afin de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire. **Des animations ont d'ores et déjà été proposées aux enfants sur le temps méridien et sur temps périscolaire afin d'enrichir cette sensibilisation.** De plus, des **poubelles de tri** au sein des classes ont été fabriquées par les enfants durant les temps périscolaires.

Enfin, une « **Commission environnement** » **constituée d'élèves de CE2/ CM2 a été instaurée et s'est déjà réunie 3 fois en 2017** afin de déployer un plan d'actions sur le développement durable durant l'année scolaire 2017/2018. A cet effet, un questionnaire indiquant les connaissances et les habitudes des enfants et de leurs parents en matière de développement durable ainsi que les actions proposées par les membres de la commission a été mis en place qu'un **concours de logo** : un jury composé de Monsieur le Maire, Madame MAGNE et des membres de la commission environnement s'est réuni le 27 novembre pour effectuer le choix. Le logo sera donc imprimé sur l'ensemble des documents communiquant sur ce projet.

■ Perspectives 2018

1. Service Education

a. Effectifs prévisionnels (non stabilisés au stade actuel de la refonte de la carte scolaire)

Rentrée 2018 : 2422 élèves (1467 en élémentaires et 955 en maternelles).

A ce jour, le travail sur la refonte de la carte scolaire impactant le **secteur 4 vents (+ 20 enfants)** a permis d'intégrer l'impact des nouveaux logements et ainsi de prévoir **une ouverture probable de classe** à l'école.

b. Equipement informatique

- Equipement à définir dans le cadre du projet informatique présenté par la maternelle Conflans,
- Poursuite du renouvellement des postes informatiques et imprimantes,
- Déploiement d'une classe mobile pour l'école élémentaire Anatole France.

c. Ecole Anatole France : impact sur la carte scolaire

Une première version de la nouvelle carte scolaire a été proposée le 11 décembre dernier à l'Inspecteur d'Académie et aux Directeurs d'écoles le 19 décembre.

A l'issue de cette première phase de concertation, des réunions sectorielles suivront en présence des directeurs d'écoles puis une nouvelle présentation se fera en janvier avec les parents d'élèves élus.

La refonte de la carte scolaire répond à :

- 2 enjeux : l'évolution des effectifs scolaires et notamment allègement de l'école Aristide Briand, l'intégration d'une prospective basée sur les constructions des nouveaux logements sur la commune
- 3 objectifs : Favoriser le bien-être de chaque enfant dans son parcours éducatif ; proposer une sectorisation équilibrée ; optimiser la carte scolaire avec des zones de référence (binômes maternelles/élémentaires) et en favorisant le lien entre les équipes éducatives.

d. Classes de découverte (écoles élémentaires)

Les écoles investies dans ces projets de classes de découverte seront les suivantes :

- Aristide Briand A : 4 classes à Cassis (sur les traces de Marcel Pagnol)
- Valmy : 3 classes (découverte du patrimoine Basque)

e. Sécurisation des écoles

Les travaux étant finalisés, **l'effort porte à présent sur les procédures à appliquer** (suite des groupes de travail menés en mai 2017, PPMS en lien avec l'Education Nationale ...).

f. Nouvelles Actions menées dans les écoles

Les actions initiées au cours des années précédentes seront reconduites (cf. bilan 2017) mais des nouveautés viennent compléter le dispositif.

- **Le volley, nouvelle activité sportive est proposée depuis septembre aux élèves de CE1 ;**
- **Les élèves de CM2 passent le test « savoir nager » au centre aquatique de Maisons-Alfort ;**
- **Au niveau artistique, les élèves de CM1 pourront participer à des activités de gravure** (fête de l'Estampe en juin 2018) en collaboration avec l'atelier Pierre Soulages ;
- **Les parcours citoyens viennent renforcer les initiatives déjà proposées aux élèves de CM2** et se déclinent sous la forme d'un pack de base comprenant la visite de la Mairie, le chant de la Marseillaise, l'incitation aux commémorations des 8 mai et 11 novembre, la **visite de la Fondation Charles de Gaulle**, la **présentation du Conseil Municipal des Jeunes** complétée par des actions optionnelles telles que la **visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale**, la **visite du député Monsieur Michel Herbillon dans des classes**, le **ravivage de la Flamme**.
- **Un spectacle axé sur le développement durable « La Famille Durable »** sera proposé aux scolaires de la Grande section aux CM2 au Théâtre des 2 Rives en février 2018.

2. Service Enfance

a. Projet phare de l'année axé sur le Développement durable

La municipalité a marqué sa volonté de renforcer les actions de développement durable dans les écoles et accueils de loisirs maternels et élémentaires.

La commission environnement (directeurs d'écoles deux enfants) fait donc partie intégrante du projet, au travers de la concertation engagée auprès de ces représentants d'écoles élémentaires réunis à trois reprises.

Le développement durable sera ainsi exploré de façon plurielle (écologique, sociale/humanitaire, culturelle...) tout au long de l'année 2018 :

- Sur temps scolaire en lien avec le projet d'école (tri du papier, actions ciblées, spectacle sur le développement durable pour les élémentaires en partenariat avec le théâtre des 2 rives)
- Sur le temps de restauration dans le cadre du tri des bio-déchets et de la lutte contre le gaspillage.
- Sur la pause méridienne au cours d'ateliers ou d'animations spécifiques régulières
- Durant les accueils du soir en maternelle
- Durant le mercredi après-midi où ce thème sera mis à l'honneur au cours d'activités et/ou de sorties (spectacle sur le développement durable au théâtre des 2 rives pour les enfants accueillis en élémentaire)
- Pendant les vacances.

Plusieurs actions sont envisagées dans les structures périscolaires en lien avec les Directions du Patrimoine et de l'Aménagement Durable:

- **Recyclage d'instruments d'écriture** : Le service enfance a mis en place des containers (fabriqués par les enfants) dans chaque établissement scolaire et aux deux accueils principaux des bâtiments administratifs de la mairie.
- **Ateliers apiculture** : accueil de l'ALSH pasteur pour l'inauguration des ruches disposées au gymnase Tony PARKER. Les ALSH élémentaires Briand et Valmy participeront à leur tour à cet atelier dès le printemps 2018.
- **Atelier Jardinage avec le service des espaces verts** : Trois accueils de loisirs bénéficieront de ces ateliers, et élaboreront un mur végétal. L'ALSH Champ des Alouettes, en partenariat avec l'école, égayeront le jardin potager situé dans l'établissement scolaire.
- **Mise en place de poubelles de tri** : chaque accueil de loisirs a confectionné avec les enfants des poubelles pour l'ensemble des locaux. Ce travail avait débuté l'an dernier et voit sa concrétisation en 2017/2018
- **Mise en place d'une malle de livres sur le développement durable en lien avec les médiathèques** : cette malle circulera dès le début d'année 2018 dans les ALSH afin de sensibiliser les enfants sur le thème.
- **Eco-rallye inter centres de loisirs**: Durant la semaine du développement durable, les équipes d'animations se regrouperont autour d'éco-rallyes.

b. Echanges de compétences

Après concertation avec les directeurs d'accueil de loisirs, le service enfance souhaite mettre en place des ½ journées échanges de savoirs au sein du personnel d'animation. L'objectif est d'accroître les connaissances de l'ensemble du personnel, d'apprendre à se connaître et de travailler ensemble.

Durant l'année 2018, il est envisagé de mettre en place trois ½ journées sur des thématiques différentes (à définir). La première pourrait avoir lieu dès février/mars 2018, la seconde en mai et la troisième en octobre/novembre (15 animateurs volontaires participeraient aux séances).

c. Rythmes scolaires : impact dans les services Enfance et Education

Réorganiser la semaine scolaire vers un retour à une semaine de 4 jours à partir de septembre 2018 impliquera un examen du temps de travail du personnel du pôle famille : animateurs, ATSEMS et gardiens, induisant certainement une incidence budgétaire.

d. Professionalisation des agents

L'action de formation sur le handicap de fin 2017 à destination des agents intervenant sur le temps périscolaire et scolaire sera renouvelée en 2018 ainsi que les réunions sur chaque site par thématique (gestion du temps méridien ...) et au sein du pôle famille.

3. PÔLE J.A.S.C.

1- CULTURE

La politique culturelle articule son action autour de 3 domaines prioritaires : **formation**, **diffusion** et **création**. Cette politique est conduite essentiellement pour les Charentonnais à partir d'actions et de services conçus pour être au plus proche de leurs attentes et de leur curiosité. Une attention particulière est portée **en direction du jeune public** afin de l'éveiller à la découverte et à l'appréhension de différents modes d'expression artistique.

▪ **Bilan des actions 2017**

En 2017, les services culturels ont renforcé leurs actions en direction du jeune public. Dans le domaine de la **formation**, les établissements d'enseignements artistiques : **Conservatoire et Atelier d'arts plastiques** ont prioritairement inscrit les jeunes. Ainsi le jeune public (enfants et adolescents) représente 80% des élèves inscrits au Conservatoire et 63% à l'Atelier d'arts plastiques.

L'Espace Art et Liberté a développé ses animations et ateliers pédagogiques en direction des scolaires en vue de familiariser ce public à l'art et à la création contemporaine.

Les médiathèques poursuivent et renforcent l'approche du livre et de la lecture plaisir auprès des plus jeunes en intervenant en crèche et en accueillant les classes de primaires. Les collégiens et les lycéens bénéficient de rencontres avec des auteurs.

Une programmation du T2R plus spécifique au jeune public est initiée sur la saison 2017/2018.

Expositions et Conférences organisées (hôtel de ville, l'histoire du quartier de Bercy-Charenton, 40 ans de la Résidence Jeanne d'Albret ...) participent quant à elles à la formation à la citoyenneté de tous les publics.

Dans le domaine de la **diffusion**, **le Théâtre** a poursuivi la diffusion de spectacles pluridisciplinaires accessibles à toutes les typologies de public, habituées ou non à fréquenter les lieux de spectacle. La politique tarifaire privilégiant les abonnés avec une baisse des tarifs et offrant un spectacle à 1€ sur le cinquième acheté a montré son effet avec une augmentation du public et un rajeunissement de la moyenne d'âge du spectateur permettant une fréquentation transgénérationnelle. La rénovation de la colonne Morris et la modernisation du Portail internet du Théâtre ont participé à améliorer la visibilité des actions du site.

Si **les médiathèques** voient la consultation des supports numériques, service vidéo à la demande augmenter, les spectacles à destination du jeune public comme du public adultes font salle comble et comptent de 40 à 70 présents. A noter par ailleurs l'attrait croissant des adultes pour les animations proposées par les médiathèques comme en témoigne la rencontre avec Michel Berreur qui a compté 70 personnes.

L'Espace Art et Liberté continue à voir croître la fréquentation des 5 expositions proposées sur l'année avec 15 058 entrées enregistrées, soit +8,5%.

L'Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages participe avec quelques élèves au concours de la BD scolaire du Festival d'Angoulême. Les élèves de 8 à 18 ans des classes de BD et de Manga témoignent ainsi de la qualité de l'enseignement artistique dispensé Charenton. Cette année nos jeunes ont remporté 6 Petits Fauves (3 d'argent et 3 de bronze).

La programmation musicale du **Conservatoire** continue d'attirer un très nombreux public au T2R comme à la Chapelle de Conflans et permet aux élèves de se produire en public.

5 représentations du concert « Le cinéma donne le La » ont été organisées en partenariat avec le Conservatoire de Saint-Maur et un concert autour de la Musique Baroque avec le conservatoire de Champigny.

Les archives poursuivent la valorisation du patrimoine dans le cadre notamment des Journées Européennes du Patrimoine. Les archives administratives font également l'objet d'une attention particulière, à la fois sur la gestion de la volumétrie « papier », sur la réflexion de la mise en place de la GED et sur la montée en puissance du logiciel de traitement des archives.

Dans le domaine de la création, la ville poursuit son soutien auprès des artistes principalement charentonnais en aidant à la diffusion de leur production. L'exposition cette année des œuvres de l'artiste Briks sur l'esplanade de l'Hôtel de ville de mai à septembre 2017 témoigne de cet engagement. Un témoignage (portrait de T. Parker réalisé en briques de Lego) prendra place dans le hall du gymnase T. Parker.

Chiffres clés :

- **Espace Art & Liberté** : 5 expositions, 15 000 visiteurs dont 5 000 jeunes publics ;
- **Atelier d'arts plastiques Pierre Soulages** : 520 élèves dont 330 jeunes ; 111 heures de cours hebdomadaires
- **Le conservatoire** : 800 élèves dont 80 % de jeunes et près de 85% de Charentonnais ; 1758 enfants scolarisés sur la ville bénéficient des interventions Musicales en Milieu Scolaire, 40 enseignants et près d'une quarantaine de disciplines enseignées dont 20 pratiques collectives.
- **Le théâtre** : près de 5 000 spectateurs pour 25 spectacles, une hausse de 35% des abonnements et 80% de Charentonnais ;
- **Les médiathèques** : des actions culturelles qui attirent de plus en plus de public pour exemple « les contes d'été » : 5 séances, 210 spectateurs (soit 45 en moyenne par séance), un portail internet de plus en plus prisé avec 13 581 visiteurs uniques.

▪ PERSPECTIVES 2018

Médiathèques :

Les principaux objectifs du service sont :

- Augmentation du nombre de visionnages à Médiathèque numérique, service de vidéo à la demande ;
- L'évènement phare en 2018 sera la 10ème édition des Contes d'été. Tous les spectacles pour enfants proposés seront le thème de la danse et de la musique.
- Les animations à destination du public adulte que sont, les sciences, des livres, rencontre avec des scientifiques, et le Mois du film documentaire, comme en 2017 sur le thème de l'art, seront reconduites avec pour objectif d'augmenter le niveau de fréquentation enregistré en 2017

Conservatoire :

Le conservatoire prévoit de continuer à avancer sur la modernisation des cursus avec la formalisation de deux textes cadres réglementaires : « règlement des études » et « règlement intérieur à l'attention des élèves et usagers ». Il s'agit également de consolider l'enseignement de certaines disciplines notamment la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) et la filière voix.

En matière de partenariat et projets transversaux :

- Valorisation des partenariats avec l'espace Art et Liberté, avec les médiathèques et les différentes sections de jumelages (notamment l'Italie).
- Mise en œuvre avec le Théâtre d'un projet « école du spectateur »
- Poursuite du partenariat avec l'Education Nationale en diversifiant les propositions d'interventions au sein des écoles et en soumettant une « charte du Musicien Intervenant en Milieu Scolaire »
- Poursuite du partenariat avec certains conservatoires du territoire PEMB

Présent sur les évènements importants de la Ville, le conservatoire entend orienter son action vers le soutien de rencontres artistiques originales, conjuguant ouverture pédagogique pour ses élèves, diversifications esthétiques pour le public (projet « Jazz à tous les étages » avec master-class d'un trio Charentonnais et concert, Master-class publiques liées aux instruments anciens ou rares : Luth, harpe... ainsi que l'invitation de chefs d'orchestres extérieurs à l'équipe pédagogique pour la direction du Nouvel Orchestre du Conservatoire....)

Archives

Fin des opérations « Archives » et mise en place de nouveaux outils :

- Finir les opérations entamées : collecte / versement / éliminations / tableaux de gestion / conditionnement / récolement.
- Prise en charge des Archives de la Culture (site Valmy), des Finances (sous-sol Sully), de l'Etat-Civil (sous-sol Sully),

Communication et valorisation patrimoniale :

- JEP 2018 : valorisation du Quartier du Centre / Ilot du Pont / Gravelle par une exposition et un livret.
- Participation aux Nouveaux Arrivants.
- Projet « Application Patrimoine » : étude pour la mise en place d'un circuit de visites patrimoniales dans la Ville (avec panneaux), enrichissement de l'application téléphone Charenton ainsi que des pages Internet.

Dématérialisation :

- Réflexion en vue de la mise en place d'un silo d'Archivage numérique.
- Finalisation de la réorganisation du réseau du CCAS.

Arts plastiques

Les principaux chantiers projetés :

- Poursuite des cours de dessin numérique
- Initiation à la gravure avec 10 classes de Cm1/Cm2 des écoles élémentaires de Charenton :
- Participation à la BD scolaire du Festival d'Angoulême :
- Poursuite de la coopération active avec l'ANEAT (Association nationale des écoles d'arts territoriales de pratiques amateurs) :

Espace Art & Liberté

- Poursuivre la formation du jeune public : Celle-ci favorise une approche de l'art par l'observation, le questionnement et l'expérimentation.
- Un espace d'exposition à faire évoluer : conçu comme une structure de musée, l'espace Art et Liberté a pour vocation de proposer une programmation de qualité et variée. (peinture, sculpture, photographie, installations vidéos...).

Théâtre

L'attention particulière portée aux plus jeunes spectateurs (maternels et élémentaires) se verra poursuivie sur l'année 2018. La programmation s'appuiera sur les orientations pédagogiques du socle commun de connaissances de l'Education Nationale et du Projet Educatif Territorial 2015-18.

L'année 2018 verra la mise en œuvre du renforcement de la communication du Théâtre, notamment dans le cadre d'un travail commun engagé avec le service Communication de la Ville pour un relai régulier des informations et actualités de la programmation.

Par ailleurs et dans le cadre du projet de programmation Cinéma au théâtre, les études de faisabilité se poursuivront dans les deux salles.

2- JEUNESSE

▪ Bilan des actions 2017

Avec sa 5^{ème} année d'existence, le service municipal jeunesse conforte l'attractivité des accueils de loisirs pour les 11/17 ans, des divers séjours organisés pendant les vacances d'été et des ateliers socioculturels ouverts dès l'âge de 6 ans avec des fréquentations qui ont augmenté de manière significative.

Il s'agit pour le service jeunesse d'élaborer des projets forts de valeurs pédagogiques et éducatives. Tout en développant des activités de loisirs et des pratiques artistiques, le service impulse auprès de ce public des actions citoyennes et solidaires à travers notamment le dispositif « je donne donc je reçois ».

Ce dispositif vise essentiellement à responsabiliser les jeunes et à favoriser leur participation aux activités peu attrayantes pour eux (souvent culturelles). Il contribue à initier le jeune à la citoyenneté.

L'année 2017 a vu l'intégration du service jeunesse au Portail numérique « Mon Espace Charenton » ouvrant la possibilité aux familles de s'inscrire par internet et de payer leur facture de manière dématérialisée.

Quelques chiffres clés :

- **Inscriptions : + 79%**
- **Fréquentation vacances d'été :**
 - **Juillet : +82%**
 - **Août : + 117%**

▪ Perspectives 2018

Le service Municipal Jeunesse s'attellera tout particulièrement au développement des actions suivantes :

- Poursuite et renforcement du partenariat avec le secteur enfance en vue d'améliorer le service auprès des usagers et des familles
- Communication commune en direction des familles des séjours d'été proposés par un prestataire et de ceux conçus par le service jeunesse
- Augmentation de la fréquentation de l'accueil périscolaire, des mercredis et des grandes vacances en menant des actions d'informations et en renforçant la communication auprès des collègues, des lycées mais également des centres de loisirs qui constituent le public à venir ;
- Programmation d'activités/sorties les mercredis après-midi qui éducatives et attrayantes pour le public adolescent;
- Mise en œuvre d'actions transverses avec les services enfance, Médiation/prévention, le conservatoire, l'Espace Art et Liberté en vue d'attirer et de mixer les publics
- Promouvoir le studio d'enregistrement en proposant une nouvelle grille tarifaire
- Procéder aux nouvelles élections du conseil municipal des jeunes en augmentant le nombre de conseillers.

3- PREVENTION-MEDIATION

▪ Bilan 2017

L'accompagnement social :

Une baisse de l'accompagnement social en 2017, expliquée par une faible demande du nombre de jeunes demandeurs, et une orientation vers la mission locale pour les plus autonomes. Des échanges avec les assistantes sociales du département sur le secteur de Charenton et un échange avec la direction de l'économie et de l'emploi montrent le même constat auprès de ces services.

Les actions de prévention

En 2017, 7 actions de prévention ont été réalisées :

Type d'action	Public ciblé	Nombre de personne touchée
Une action de sensibilisation au danger de la conduite sous alcool	Jeunes majeurs, en emploi, formation ou étudiant	l'ensemble des bénéficiaires de la bourse au permis : 7 personnes
Une action de sécurité routière sur la conduite sur les deux roues pour les élèves de 5ème du lycée	élèves de 3 ^{ème} du collège la Cerisaie	7 classes de 3 ^{ème}
Une action de prévention autour de la radicalisation pour l'ensemble des charentonnais	L'ensemble des Charentonnais	360 personnes
Une semaine de sensibilisation autour du sida pour l'ensemble des Charentonnais : Bus de dépistage et d'information	L'ensemble des Charentonnais	Non estimé
Une action de prévention autour du harcèlement pour les élèves de primaire CM2	L'ensemble des élèves de CM2 public /privé	13 classes touchées
Une action de sensibilisation santé « prévention des risques solaires » lors de l'opération tous au club pour les enfants	L'ensemble des enfants fréquentant l'opération	27 personnes
Stand préventif au bal des lycéens : alcool, tabac, drogues...	L'ensemble des lycéens	non estimé

La bourse au permis

En 2017, le service a repris l'intégralité du dispositif porté jusque-là par le point information jeunesse (P I J). Le bilan est très positif car sur les 7 bénéficiaires, 6 jeunes ont obtenu leur code de la route et ont commencé les heures de conduites.

De plus cette année, le service a développé un partenariat avec les services internes à la ville. Ce sont donc 7 services municipaux différents qui ont pu accueillir ces jeunes. L'objectif étant de créer un rapprochement entre les jeunes et les services municipaux, apporter leurs expériences aux services, ou s'en créer une à valoriser sur leur CV.

▪ **Perspectives pour 2018**

La particularité du service est d'adapter son intervention à partir des besoins identifiés sur la ville au début de chaque année scolaire. Les partenaires qui peuvent être associatifs, municipaux ou départementaux participent ainsi à l'élaboration des actions transversales du service.

L'accompagnement social

Les rares demandes seront réorientées vers le CCAS

Les actions de prévention

Des actions nouvelles pour 2018 en plus de la poursuite des actions 2017 : le harcèlement au lycée, la prévention des réseaux sociaux au collège, les relations filles/garçons au collège, les jeux dangereux au CE1, les violences sous toutes leurs formes en maternelle, les accidents domestiques en maternelle, le gaspillage alimentaire chez les primaires...

Expérimentation d'un programme de prévention chez les plus jeunes sur trois ans : il est proposé d'agir sur une même cible en la suivant de l'entrée en grande section de maternelle à l'entrée au CE1 et d'évaluer ensuite l'impact de ces actions.

La médiation sociale (ou de rue) :

Au travers des recherches et échanges avec les partenaires des autres territoires, il est envisagé de se tourner vers l'externalisation de ces missions en conventionnant avec une association spécialisée dans ce domaine. Cette externalisation devrait générer une dépense nouvelle au titre du budget 2018.

La bourse au permis

Poursuite du dispositif apprécié, Au vu du succès de la bourse au permis de conduire automobile, le service propose d'augmenter le nombre de bourse de 7 à 10 ce qui va impacter le budget.

Espace d'accueil collectif à redéfinir :

Au vu de l'absence de fréquentation de l'espace collectif par son public cible de départ les 18/25 ans, une réflexion sera menée afin de proposer la création d'un café jeunes/point cyber pour toucher et agir directement auprès des jeunes, par des actions de sensibilisation, débats , accompagnement...

4- LE SPORT

▪ **Bilan 2017**

Cette année a été marquée par la fermeture du centre aquatique Télémaco Gouin avec un impact fort sur les différents usagers, public, clubs de sport, scolaires ...

Le personnel MNS en qualité d'éducateurs sportifs a été redéployé dans les équipements sportifs afin d'accompagner les professeurs des écoles lors des séances de sport.

L'année 2017 a vu par ailleurs l'achèvement de plusieurs chantiers :

- Réhabilitation et inauguration de la tribune du stade Henri Guérin
- Réfection des peintures des parties communes du complexe Maurice Herzog
- Réfection des vestiaires de la salle Jean Mermoz
- Sécurisation du plafond du PDS (vérification des bétons, retrait du flocage et pose d'un filet)

▪ Perspectives 2018

Complexe Télémaco Guoin et PDS

L'année 2018 verra le maintien de l'activité du PDS mais la fermeture dès le mois de juin de la fosse de plongée. Il conviendra d'étudier les nouvelles missions du personnel titulaire impacté.

S'agissant de la fermeture de la piscine, un accord a été conclu avec la ville de Maisons-Alfort afin que les scolaires de Charenton puissent passer leur « test national du savoir nager » à la piscine de Maisons-Alfort avec l'encadrement de nos MNS.

Une réflexion est également engagée pour missionner un MNS sur coaching sportif auprès des personnes âgées et participer au dispositif « sport sur ordonnance » auprès du pôle des Solidarités.

Subvention aux associations sportives :

Les associations sportives verront la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'attribution des subventions à partir de l'application de critères dont la déclinaison a été présentée aux présidents en 2016.

Chantiers divers d'entretien des équipements sportifs :

- Changement des protections murales et réfection des peintures de la salle d'arts martiaux située au sous-sol de l'école A. Briand
- Lancement du chantier de reconstruction des vestiaires du club house situés sur le stade Charentonneau
- Projet de :
 - Remplacement des tatamis dans la salle d'arts martiaux du complexe M. Herzog
 - Remplacement de la moquette du praticable de gym au gymnase N. Paillou
 - Remplacement du tapis de sauts du club Azur Olympique

4. LA SECURITE

▪ Missions

La police municipale a pour vocation de mettre en œuvre la politique municipale, en matière de sécurité, de surveillance de tranquillité publique.

Ce service municipal est composé des agents de la police municipale, des agents de la surveillance de la voie publique/opérateurs vidéo protection, de personnel d'accueil, d'une coordinatrice du Conseil Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance et des agents vacataires points écoles.

La police municipale assure des missions de police de proximité auprès des administrés mais également des acteurs locaux (commerçants, associations ...). Son action doit rassurer, protéger, prévenir et participer au développement d'un climat de sécurité et de protection des personnes comme des biens.

Les policiers municipaux assurent l'exécution des arrêtés de police du Maire et constatent par procès-verbaux les contraventions aux dits arrêtés ainsi qu'aux autres dispositions législatives et réglementaires.

Les agents de surveillance de voie publique et les opérateurs « vidéo-protection » sont chargés de la surveillance des espaces publics. Ils participent à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.

L'opérateur vidéo protection assure la sécurisation préventive des lieux, des espaces et des bâtiments publics dotés d'équipements de caméras. Il visionne et exploite les informations en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites. Il anticipe sur la surveillance des lieux d'intervention des collègues pour veiller à leur sécurité.

Les missions des policiers municipaux s'inscrivent dans le cadre d'une police de proximité. Cela nécessite une étroite coordination avec la police nationale qui est formalisée dans une convention. En raison du contexte sécuritaire de notre pays, les policiers municipaux ont établi des relations partenariales avec les soldats de l'opération « sentinelle » mais également des agents de sécurité de la RATP dans le cadre de missions communes.

Tous les commissariats de France dont celui de « Charenton Saint-Maurice » connaissent des problèmes d'effectifs qui ne pourront être réglés qu'avec le recrutement et la formation de nouveaux agents dont l'affectation ne pourra avoir lieu qu'à plus ou moins long terme. La municipalité de Charenton-le-Pont demeure particulièrement vigilante quant à ce sujet qui a des incidences sur la mobilisation des policiers municipaux.

▪ Bilan 2017

Les effectifs de ce service ont progressé pour atteindre 21 policiers municipaux et 11 agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Le réseau de vidéo-protection a également été étoffé et comptabilise plus de 70 caméras qui permettent de couvrir le territoire communal de façon efficiente.

2 caméras « piétons » sont utilisées, à titre expérimental, par des agents gradés de la police municipale, sur la base du volontariat. Ce nouvel outil de travail permettra aux policiers municipaux d'intervenir plus sereinement, en toute circonstance, en sachant que l'enregistrement vidéo et sonore, permettra de faire toute la lumière en cas de litige pour les administrés et pour les forces de l'ordre.

Les policiers municipaux ont participé à la mise en œuvre d'un plan de sécurisation des bâtiments communaux reposant sur l'achat de matériel adapté, l'installation de vidéo-protection et la réalisation de travaux de sécurisation en particulier des édifices scolaires notamment dans le cadre des PPMS.

Le Conseil local de la Sécurité de Prévention de la délinquance a été réactivé en 2017 et un agent de la police municipale en assure désormais la coordination. Le 26 septembre 2017, plus de 80 partenaires (représentants de l'Etat, de l'Education Nationale, de la Justice, de la Police, des associations locales, des bailleurs, du Conseil Départemental ...) ont entouré participé à une séance plénière du CLSPD qui a permis une présentation du bilan et des perspectives des actions partenariales dans les domaines du renforcement de la tranquillité publique.

Les agents de la police municipale ont été mobilisés dans le cadre des interventions liées à des rixes entre des jeunes d'Alfortville et de Charenton au cours du second semestre 2017. Ils ont aussi été des acteurs des échanges avec les partenaires institutionnels et les représentants de la communauté éducative dont le travail a débouché sur l'apaisement des tensions.

Les policiers municipaux ont été impliqués dans la mise en œuvre de la réforme nationale dite de la « dépenalisation du stationnement » qui a été appliquée au 1er janvier 2018.

S'agissant de l'Opération Tranquillité Vacances, permettant une surveillance des domiciles des particuliers pendant les congés, les résidences participant à ce dispositif sont nombreuses et les élus souhaitent que leur nombre augmentent dans les années à venir.

En partenariat avec l'éducation nationale et pour favoriser la sécurité routière, des formations aux permis piéton et cycliste ont été dispensés dans les établissements scolaires.

• Perspectives 2018

Le nouveau Responsable de la police municipale prenant ses fonctions au 1er février 2018 aura pour mission de conforter l'action de la police municipale et des asvp dont les missions au quotidien sont essentielles pour les charentonnais.

Le service continuera à favoriser les synergies et les partenariats entre les services municipaux et les divers acteurs concernés autour de la dynamique portée par le CLSPD.

Souhaitant répondre davantage aux demandes de sécurité et de prévention des locataires du parc social et lutter contre le sentiment d'insécurité, la ville de Charenton-le-Pont, Valophis Habitat et la Préfecture du Val-de-Marne ont mis en place un dispositif innovant de transmission des images des caméras de vidéo protection des résidences Bobillot Sellier vers le Centre de Surveillance Urbaine de la police totalement actif depuis janvier 2018 et dont il conviendra d'évaluer l'efficacité en cours d'année.

L'année 2018 sera marquée par la montée en puissance du partenariat avec le nouveau prestataire chargé d'accompagner la ville dans la gestion et le déploiement continu de la vidéo protection.

Les réflexions autour de la mise en place de la vidéo-verbalisation visant à permettre de conduire des actions de prévention ou de répression, en matière de code de la route, se poursuivront.

Les policiers municipaux seront impliqués par rapport au respect des règles de stationnement dans le cadre de l'application du Forfait de Post Stationnement.

Une vigilance accrue sera nécessaire pour accompagner la mise en place du stationnement payant pour les deux roues sur voirie à compter du 2 avril 2018 et de la fin de la gratuité du stationnement au mois d'août.

La police municipale utilisera un véhicule à la lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI) utilisant la technique des plaques d'immatriculation de véhicules pour mieux identifier les sites du territoire où les infractions aux règles du stationnement réglementé sont nombreuses.

Suite à la loi SAVARY, votée en 2016, une convention devrait être signée entre la ville et la RATP afin de permettre aux fonctionnaires de la Police Municipale de travailler avec le GPSR et d'évoluer sans réquisition notamment dans un objectif de présence dissuasive dans les stations de métro ou dans les bus traversant Charenton-le-Pont.

5. PÔLE RESSOURCES

1- Vie Associative

▪ L'année 2017

En 2017 le service de la Vie Associative a poursuivi ses missions d'information, de soutien, d'animation, d'accompagnement des associations dans l'organisation de leurs évènements ainsi que dans les domaines juridique, administratif et financier.

Près de 200 associations tous secteurs confondus, œuvrent sur le territoire de Charenton.

Le service est désormais un soutien reconnu, qui constitue guichet unique pour les associations et vient faciliter toutes leurs démarches.

Critérisation des subventions

Le Service de la Vie Associative a participé à la mise en place d'un nouveau dispositif reposant sur des critères spécifiques et permettant notamment une plus grande transparence de l'aide accordée aux associations.

Conventionnement des associations

Dans le cadre des conventions d'objectifs les associations sont dans l'obligation de transmettre trimestriellement à la ville un plan de trésorerie élaboré chaque année de janvier à décembre ; le suivi et le contrôle sont assurés par le service.

Manifestations

Depuis de nombreuses années, le service anime des conférences et formations destinées aux associations en fonction de leurs besoins. Il a procédé, à l'organisation du Forum des associations, et pour la première fois à l'organisation du dîner de tous les présidents. Il a par ailleurs apporté son soutien à l'opération du Téléthon.

▪ Perspectives 2018

Critérisation des subventions

Ce travail de réflexion, réalisé dans un premier temps pour le secteur sportif, est désormais finalisé et les critères clairement définis. La ville poursuivra la mise en application de ce nouveau dispositif d'attribution pour l'année 2018, et mènera une réflexion pour son extension dans d'autres secteurs, tels que le social et la culture.

Conventionnement des associations

Extension du conventionnement appliqué aux associations percevant une subvention d'un montant de 23 000 € à d'autres associations, en tenant compte notamment des avantages en nature accordés.

Subventions européennes

Des subventions européennes peuvent être attribuées aux associations qui souhaiteront mettre en œuvre des actions entrant dans le cadre du programme « l'Europe pour les citoyens », telles que le Comité de Jumelage dans le cadre de « jumelages de villes » et les associations patriotiques. Le service viendra soutenir ces associations dans leurs démarches.

Manifestations

Les manifestations organisées les années précédentes seront reconduites. Le service prendra en charge l'organisation, du dîner des présidents et des Palmes du Bénévolat lors d'une même soirée, ainsi que du Téléthon en lien avec les services municipaux et les associations concernées. Il assurera comme les années précédentes l'organisation du Forum pour lequel un nouveau marché sera passé pour l'aménagement des stands du marché couvert.

2- Direction des Systèmes d'Informations

▪ L'année 2017

L'année 2017 aura été une année riche en projets confirmant une transformation digitale bien engagée.

La plus marquante est sans nul doute la Gestion de la Relation Citoyen (GRC) au travers du portail "Mon Espace Ch@renton" entraînant par la même une profonde réforme des progiciels métiers notamment dans les secteurs de l'Enfance/Education et des Affaires Civiles.

On notera également, l'équipement complet d'une salle dédiée aux arts graphiques numériques à l'Atelier Pierre Soulages avec 11 iMac, vidéoprojecteur, borne wifi et stockage des données.

Aussi, afin de faire face aux menaces de sécurité grandissantes, la DSI a renforcé la sécurité du système d'information avec la mise en place de nouveaux firewalls ainsi qu'une passerelle de messagerie anti-spam/antivirus.

Enfin, des investissements importants ont été engagés sur le parc informatique avec plus de 60 PC et 18 copieurs renouvelés, la dotation des gardiens d'écoles ou encore des services techniques non équipés à ce jour.

▪ Perspectives 2018

L'année 2018 devrait être une année charnière à bien des égards, tant les projets de modernisation seront nombreux. La dématérialisation totale déjà annoncée, oblige la mise en œuvre de nouveaux outils et par conséquent de nouveaux *usages et modes de fonctionnement*.

La mise en place d'un Intranet couplé à un ECM/GED va dans ce sens et devrait permettre de combler notre retard en matière de communication interne et de collaboratif.

De nouveaux télé-services vont être proposés sur le portail citoyen notamment pour les actes d'Etat-civil et l'urbanisme.

La modernisation de la téléphonie est également prévue avec une migration progressive des bâtiments vers la téléphonie sur IP, il en va de même pour le parc informatique qui va être renouvelé dans sa majeure partie.

Les axes d'amélioration : Globalement, afin de garantir une interopérabilité logicielle et contenir les dépenses toujours croissantes du SI (env. 3 à 5%/an en fonctionnement), des orientations seront prises favorisant l'adoption de solutions open source et libres lorsque cela le permet. Aussi et dans la mesure du possible, la mutualisation des plateformes doit être préconisée et proposée aux services lorsque les besoins de même nature sont identifiés.

6. AMENAGEMENT

1. Urbanisme : les opérations stratégiques

a. Bercy-Charenton

Bilan 2017

Un Contrat d'Intérêt National (CIN) a été signé le 24 novembre 2016 entre l'Etat, la Ville, les acteurs publics et privés présents sur le quartier de Bercy, Grand Paris Aménagement et l'EPT.

Ce dernier réaffirme les enjeux d'aménagement du secteur Charenton-Bercy :

- Partage et acceptation des contraintes en vue de la définition d'un périmètre opérationnel
- Définition d'une programmation
- Détermination des actions à conduire
- Détermination d'un phasage de ces actions

En 2017, la première étape a consisté à recoller les études déjà réalisées, en veillant à la bonne coordination avec le projet Bercy-Charenton mené par la Ville de Paris et avec l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Dans ce cadre, la Ville a été assistée par Grand Paris Aménagement en sa qualité d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour le bon déroulé du concours.

En effet, le quartier Charenton-Bercy a été retenu parmi les 57 sites de l'appel à projets. Un 1^{er} jury s'est tenu le 3 février 2017 pour sélectionner 3 groupements d'entreprises amené à concourir en seconde phase. Une série d'ateliers de travail a été organisée au cours de l'année 2017 avec chacun des groupements. Par ailleurs, des séminaires se sont tenus avec la SNCF (Réseaux) afin d'envisager une constructibilité en débord des emprises ferroviaires. Le jury du 10 octobre 2017 a considéré que les offres devaient être précisées et a donc accordé un délai supplémentaire aux groupements pour compléter leur offre finale. Le jury de sélection est attendu pour mi-février 2018.

Le projet Bercy Charenton sera axé sur les innovations et **l'ambition environnementale**. Le quartier sera exemplaire en termes de **développement durable**, en particulier sur les bâtiments et les espaces publics. L'opération développera de nombreuses thématiques environnementales : la gestion des ressources, les mobilités douces, la végétalisation du quartier, la conception bioclimatique, le bilan carbone, la conception d'un éco-quartier...

Perspectives 2018

- Organisation du jury final de sélection du lauréat : mi- février 2018
- Poursuite des négociations avec le lauréat et ajustement du projet
- Choix du montage d'urbanisme et de l'aménageur

b. - Opération de l'Ilot du Pont

Bilan 2017

Projet



En octobre 2013, la Ville a acquis par voie de préemption l'immeuble situé 1-3 rue du Pont dans le but d'y réaliser une opération d'aménagement répondant aux objectifs de :

- Requalification de l'entrée de ville, notamment la rue de Paris dans sa partie semi-piétonne,
- Traitement des problèmes d'insalubrité sur les immeubles du quartier du Pont,
- Création d'une mixité résidentielle à l'échelle du quartier par la réalisation de nouveaux logements,
- Relance de l'attractivité commerciale en lien avec la rue semi-piétonne.

L'opérateur social, Immobilière 3F, a été retenu pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le programme porte sur la construction de 94 logements dont 52 intermédiaires financés en PLI et 42 sociaux répondant aux critères des lois SRU-Duflot ainsi que des surfaces en RDC à vocation commerciale.

Durant l'année 2017, les travaux se sont poursuivis sur la 1^{ère} tranche, dont la fin devrait intervenir fin 2018.

Perspectives 2018

La fin du chantier est prévue courant 2020.

Le démarrage des travaux est effectif depuis le mois de décembre 2016, pour une durée de 2 ans pour la 1^{ère} tranche et 18 mois pour la seconde.

Chiffres clés :

- 42 logements sociaux dont 12 PLS, 17 PLUS, 13 PLAI
- 52 PLI (intermédiaires)
- Sur 94 logements, le nombre de réservations totales pour la Ville est de 40 répartis comme suit :
 - ✓ 19 logements en contrepartie de la garantie d'emprunt avec une répartition mixte demandée par la Ville (3 PLAI- 3 PLUS-3 PLS/10 LLI) et restant encore à confirmer par le bailleur
 - ✓ 9 logements au titre de la subvention pour surcharge foncière initiale (2 PLAI-2PLUS-5 LLI)
 - ✓ 10 logements LLI au titre de la demande de subvention complémentaire pour surcharge foncière
- Subventions pour surcharge foncière : 900 000 € + 500 000 €

c. - Intervention sur le parc de logements privés

Dans la poursuite de l'OPAH Vieux Bourg, il est prévu la réalisation d'une étude préalable pour une nouvelle intervention sur le parc privé. Cette étude devra identifier les principales problématiques techniques ou sociales sur le patrimoine privé, en mettant l'accent sur le **volet thermique**, et ce afin de s'inscrire dans une démarche de **développement durable**.

2. Hygiène santé de l'Environnement urbain

Opération 5 rue Pasteur

Bilan 2017



En 2015, une expertise technique et financière avait été engagée auprès du TGI par la Ville de Charenton pour faire valoir la carence de la copropriété et aboutir à une déclaration d'utilité publique.

L'année 2016 a été consacrée à la procédure administrative de DUP (présentation au conseil municipal pour information puis approbation, mise à disposition du dossier), l'accompagnement des relogements de locataires à effectuer (immeuble vide à ce jour), et à la définition du montage opérationnel le plus approprié.

En 2017, une opération de démolition – construction de 15 logements libres a pu être montée en initiative privée, accompagnée des services municipaux pour l'instruction du dossier. Les actes de vente ont été signés fin décembre 2017. Un permis de construire ainsi qu'un modificatif ont été délivrés, sur la base d'un projet à **performance énergétique**.

Perspectives 2018

- Le démarrage des travaux de désamiantage et de démolition-construction.

Habitat

- Finalisation de l'opération 5 Pasteur (mise en place de la DUP, médiation entre les copropriétaires et le promoteur, le notaire et l'administrateur judiciaire)
- Visites de logements (décence, péril, insalubrité...)

Santé environnementale

- Poursuite de la mise en place de carnets sanitaires sur l'ensemble des sites et de l'accompagnement des responsables de sites sensibles (piscine, Nelson Paillou, RPA, Multi-accueil Bordeaux...) pour prévenir les risques de légionellose, analyses.
- Consultation pour la réalisation de Diagnostics Techniques Amiante
- Analyses de la Qualité de l'Air intérieur, de l'eau
- Prévention des risques liés aux nuisibles (rats, moustique-tigre, frelon asiatique, guêpes, punaises de lit...)

Mais également...

- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde sur le fond, sensibilisation des différents acteurs,
- Poursuite du travail collaboratif avec l'Education Nationale pour la rédaction de leur PPMS (Plan de Prévention et Mise en Sureté) et de leur exercice d'évacuation
- Gestion du parc défibrillateurs (17 appareils), acquisition de 5 appareils, maintenance.

Quelques chiffres

- Une centaine de visites sur le parc privé et bâtiments communaux
- 40 commissions de sécurité

3. Etudes et faisabilités

a. La réhabilitation de la piscine

Bilan 2017

En 2015, des études techniques ont été réalisées en vue de faire un diagnostic technique du bâtiment de 1965 (recherche des désordres structurels, fuites...). Des travaux de mises aux normes et de réhabilitation sont à prévoir.

Dans ce cadre, une mission de commercialité et pré-programmation a également été menée par le service afin de chiffrer le coût d'une restructuration en vue de la transformation en centre aquatique permettant d'étendre l'accès au grand public.

L'année 2017 a été consacrée à la réalisation de l'étude de programmation permettant d'engager les travaux nécessaires au maintien de l'équipement pendant 10 ans.

Chiffres-clés :

Coût d'objectif de 8 260 000 €

Perspectives 2018

- Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre et préparation de la consultation des entreprises

b. Le Centre Technique Municipal Nocard

Une réflexion est en cours pour réaliser une opération d'aménagement portant sur la réhabilitation du centre technique à son emplacement existant ainsi que la vente de droits à construire pour la réalisation de logements libres et sociaux.

L'année 2017 a permis de finaliser les études géotechniques afin de vérifier la portance du bâtiment dans le cadre d'un projet de surélévation.

c. L'étude pour la réorganisation des services administratifs

Au regard de l'opportunité d'acquérir un bâtiment situé 62 quai des Carrières, une étude de faisabilités a été menée en vue de la réorganisation des services administratifs. Le projet n'a finalement pas abouti.

4. Action de Développement Economique

▪ Bilan 2017

En avril 2017, par souci de cohérence métier et d'efficacité interne, la Direction de l'Economie et de l'Emploi a été rattachée au pôle Aménagement du Développement Durable du Territoire. Ainsi, elle a pu, entre autres, conforter ses actions sur le commerce en travaillant étroitement avec l'urbanisme. Par ailleurs, la convention de coopération entre les deux villes de Charenton et de Saint Maurice a été renouvelée en juin pour une durée de 3 ans maintenant les actions de coopération sur l'emploi.

Economie et entreprises

A l'approche de ses 10 ans en 2018, le club a soufflé un vent de dynamisme et a attiré de nombreux nouveaux adhérents en 2017. Il comptait plus de 70 adhérents à fin décembre s'enrichissant ainsi de nombreux métiers et d'expertises nouvelles. Il a renouvelé son logo et a créé un site internet en phase avec son image de réseau local ouvert et bien implanté sur le territoire.

La formule de rencontre la plus plébiscitée sur l'année reste sans conteste les «afterwork » organisé chez l'un ou l'autre des adhérents ou dans des lieux encore peu connus ou rénovés de la ville.

En fin d'année, le Président du club a rencontré la Chambre de Commerce et d'Industrie avec l' élu en charge des entreprises locales et de l'emploi de la ville posant les premières bases d'une démarche de maillage interclubs à l'échelle du territoire Paris Est Marne et Bois.

Dynamique Territoriale / AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE

Le partenariat co-construit entre le lycée Robert Schuman, le club d'entreprises et les deux villes de Charenton et de Saint Maurice s'est poursuivi avec la 3^{ème} édition du programme « Quand Elèves et Entreprises se rencontrent ou Q2ER » dont la thématique de l'année a porté sur l'engagement et la citoyenneté.

Le Salon *Booste ta Réussite* destiné aux jeunes ambitieux et porté par l'association *la réussite pour tous* a été intégré en tant que séquence à part entière dans le programme Q2ER à destination des jeunes de seconde. Organisé le 25/02/17, ce salon a accueilli plus de 1 000 visiteurs au Pavillon Baltard. Les deux villes de Charenton et de Saint Maurice ont soutenu financièrement cette initiative et participé activement à l'évènement partenarial qui s'est déroulé le 28/09/17 au Novotel de Charenton afin de fédérer d'autres partenaires autour de cette action.

Commerce

Le soutien aux commerces de proximité a été marqué par la mise en place d'une étude d'attractivité qui a débuté au deuxième semestre 2017 et se poursuivra début 2018 pour donner lieu à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions allant dans le sens d'une nouvelle dynamique commerciale locale s'appuyant sur les leviers d'attractivité de la ville.

L'inauguration du marché aux comestibles rénové a eu lieu début septembre. Les travaux portaient sur de nombreuses mises aux normes réglementaires ainsi que des travaux d'embellissement (éclairage, peintures murales...).

De nouveaux commerces se sont implantés apportant de la diversité aux activités locales.

La troisième édition du « concours de vitrines » s'est déroulée avec la participation active des chambres consulaires (CCI et CMA).

Emploi

- 515 personnes se sont inscrites sur les deux sites de Charenton et Saint-Maurice et ont bénéficié d'un accompagnement « sur mesure » dont 190 jeunes de moins de 25 ans
- La nouvelle formule mise en place pour les ateliers pour lutter contre la fracture numérique a été appréciée et présente un résultat qualitatif plus efficace pour les stagiaires : Gain en autonomie et en confiance en soi de manière générale, amélioration des liens sociaux ... (12 stagiaires formés sur l'année sur 3 modules de 2 jours représentant 3 niveaux d'apprentissage.)
- Environ 50 personnes ont assisté également aux ateliers de préparation aux entretiens d'embauche qui ont été organisés également pour les professeurs du lycée Robert Schuman dans le cadre du programme partenarial avec le lycée et le club d'entreprise « Quand élèves et entreprises se rencontrent »
- 8 postes informatiques sont en libre accès sur les deux structures représentant 5 276 demandes d'utilisation de navigation internet (en croissance constante)

- Actions spécifiques conjointes avec les acteurs locaux de la solidarité et du secteur social et prévention pour lever les freins à l'emploi pour certains publics (notamment pour les jeunes)
- Poursuite de l'expérience pilote avec L'atelier Emploi Klesia qui fait partie du groupe AGIRC ARCCO et premier résultat positif avec des demandeurs d'emploi de longue durée.

Perspectives 2018

Commerce

En 2018, la Direction de l'Economie et de l'Emploi va poursuivre ses actions d'analyse et de mise en œuvre d'une dynamique commerciale concernant le commerce de proximité à l'issue des résultats et préconisations de l'étude d'attractivité qui a été initiée au second semestre 2017.

Elle continuera ses actions de promotion du commerce de proximité en associant celui-ci des opérations locales sur différents thématiques telles que le développement durable.

Economie et entreprises

Le renforcement du lien avec les grandes entreprises sera une priorité, car elles contribuent à la richesse de notre ville, s'inscrivent totalement dans l'attractivité économique mais aussi l'équilibre social de notre ville et l'amélioration de l'environnement local, sans oublier les petites entreprises et le soutien au club d'entreprises. Ceci se fera en collaboration étroite avec les autres services municipaux (urbanisme, cellule réglementaire, communication...) et les partenaires institutionnels et associatifs.

Par ailleurs, la DEE reste attentive aux réflexions menées par l'EPT Paris Est Marne et Bois dans le cadre de la compétence économique.

Dynamique Territoriale

C'est dans un esprit d'innovation territoriale et de recherche de solutions aux problématiques d'intérêt général, la Direction de l'Economie et de l'Emploi poursuivra avec les acteurs locaux (entreprises associations, institutions ...) la dynamique AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE orientant sa réflexion et ses actions vers le nouvel axe de travail : « choisir la jeunesse et l'amener vers la vie active ». S'appuyant sur les actions existantes destinées à la jeunesse dans les 4 champs identifiés (éducation, engagement, accès à l'emploi, création d'activités) et sur les jeunes, il s'agira de tisser le lien entre celles-ci pour créer un véritable maillage d'actions pour la jeunesse et d'en développer de nouvelles selon les besoins.

Emploi

Enfin, l'accompagnement des demandeurs d'emploi reste une priorité, dans un contexte économique en pleine mutation notamment numérique et écologique. Chaque démarche de reconversion, de formation, de demande de stages ou de création d'entreprise est essentielle et son accompagnement s'appuiera sur les partenaires institutionnels Mission Locale et Pôle Emploi et autres, spécialisés dans ces domaines. Par ailleurs des partenariats locaux seront développés afin de répondre de manière plus précise aux besoins des demandeurs d'emploi notamment en matière d'insertion professionnelle pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et de handicap.

Tourisme

Poursuite du travail initié avec le Comité Départemental du Tourisme : préparation d'une brochure touristique, mise en place d'une procédure sur les meublés de tourisme...

7. PATRIMOINE - CADRE DE VIE

1- Bâtiments

■ Bilan 2017

■ Construction de l'école Anatole France

Le chantier de construction de l'école a débuté en août 2016, les travaux de clos couvert se sont déroulés en 2017. Les travaux de second œuvre ont débuté sur le dernier trimestre 2017.

■ Extension et restructuration du multi-accueil Paris

L'installation de chantier a eu lieu courant du second trimestre 2017. Les travaux d'infrastructures ont alors débuté : façonnage des micropieux. Lors de cette phase d'exécution du chantier, des problèmes de structure du sol ont été soulevés par les entreprises, entraînant un arrêt de chantier. Les études ont dû être reprises pour pallier l'imprévu courant du dernier trimestre de l'année 2017.

■ Stade Charentonneau

Les travaux de démolition de l'ancien vestiaire ont été réalisés. Les modulaires permettant de maintenir l'activité sportive sur le stade ont été modifiés pour laisser place aux futures installations de chantier. La consultation des entreprises en vue de construire les nouveaux vestiaires s'est déroulée sur le troisième trimestre 2017. La quasi-totalité des lots est en cours d'attribution par le service marchés publics.

■ Réhabilitation de la Tribune Guérin

L'inauguration de la tribune a eu lieu début octobre 2017, à l'issue des travaux.

■ Rénovation des bassins de la piscine municipale

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée en décembre 2017 en vue de retenir un architecte et son bureau d'études techniques en charge du suivi du projet et de la réalisation des travaux.

■ Marché de Performance énergétique

Le programme de la troisième année du contrat CPE a été réalisé à l'école élémentaire Valmy, l'école maternelle Valmy, l'école maternelle Conflans, l'école maternelle de la Cerisaie, aux multi-accueils du petit château et Victor Basch, et est en cours d'achèvement à l'Espace Toffoli.

■ Accessibilité PMR :

Mise en accessibilité du RDC du centre Alexandre Portier : travaux achevés en janvier 2018.

■ Divers travaux entreprises :

- Travaux de câblages informatiques dans les écoles Pasteur, Desnos, Cerisaie, Valmy maternelle, champ des alouettes,
- Travaux de sécurisation des groupes scolaires avec mise en place de fibres optiques pour création de réseaux de vidéosurveillance, mise en place d'interphones, mise en place de films occultant, divers aménagements intérieurs et occultation de clôtures,
- Rénovation de l'ascenseur du Centre Technique Municipal et mise aux normes électriques,
- Travaux de rénovation de plusieurs bâtiments publics : travaux de réfection du hall du conservatoire Navarra, travaux d'insonorisation à la crèche Dorlanne, mise en sécurité du plateau sportif du palais des sports, remise en peinture des vestiaires sanitaires et circulations des gymnases Mermoz et Herzog, réfection des peintures et sols du multi-accueil Bercy, travaux d'aménagement à la verrière de Bercy en vue d'améliorer le confort thermique
- Travaux de chauffage à la médiathèque des quais, travaux de mise en place de climatisation à la multi accueil du petit château, etc...

■ Divers travaux régie municipale :

Divers travaux de rénovation et d'entretien dans plusieurs équipements de la Ville : Création d'un magasin, création d'une salle multimédia au centre d'arts plastiques Pierre Soulages.

- **Interventions dans le cadre du suivi, de la maintenance des bâtiments tous corps d'état par la régie :** 3 491 interventions menées entre 1er janvier et 31 décembre 2017.
- **Perspectives 2018**
 - **Construction de l'école Anatole France :**
L'école sera mise en exploitation à compter de la rentrée de septembre 2018.
 - **Construction du multi-accueil Paris :**
Les travaux d'infrastructure suite à défaut de structure du sol reprendront mi-janvier 2018. Les travaux d'extension et de réaménagement seront effectués sur l'année 2018 pour une réception du chantier courant début 2019.
 - **Stade Charentonneau :**
Les travaux se dérouleront tout au long de l'année 2018 pour une réception du bâtiment prévue en fin d'année.
 - **Deuxième phase de réhabilitation de l'Hôtel de Ville :**
Un nouvel avant-projet définitif a été rendu fin décembre 2017 afin de fixer le programme des travaux et valider l'estimation du coût de l'opération.
Dans les toutes prochaines semaines, détermination des éléments et options techniques à retenir. S'ensuivront les phases d'études de projet, de dépôt de permis de construire et d'établissement des cahiers des clauses techniques, ce en vue de consulter les entreprises pour la réalisation des travaux à compter de 2019.
 - **Rénovation des bassins de la piscine municipale :**
Une équipe de maîtrise d'œuvre sera retenue fin mars 2018 pour suivre le projet de rénovation des espaces intérieurs de la piscine et réhabilitation des bassins.
Les phases diagnostic, avant-projet, projet, dépôt de permis de construire devront être réalisées sur les second et troisième trimestres 2018. La consultation des entreprises devra être lancée avant la fin de l'année pour un début de travaux en 2019.
 - **Accessibilité PMR :**
Des travaux d'adaptations seront réalisés dans le courant de l'année 2018 : signalétiques, bandes d'éveil à la vigilance, modifications de largeurs de portes, créations de sanitaires handicapés : multi accueil Dorlanne, écoles maternelles du Port aux lions et champ des alouettes, écoles élémentaires Desnos et Pasteur
 - **Numérisation des outils :**
Les articles du magasin de la régie bâtiments du CTM devront être saisis informatiquement sur Atal pour une optimisation de la gestion des stocks attendue en 2018.

2- Voirie

▪ Bilan 2017

▪ Vidéoprotection

Le réseau de vidéo protection s'est considérablement développé en 2016 avec le tirage d'un réseau sur la rue de Paris (carrefour rue des Bordeaux), sur l'avenue de la Liberté (carrefour avec la rue de Paris et carrefour avec la rue de l'Arcade), entrée de ville au niveau de la rue de Charenton.

▪ Sécurisation des sites scolaires

Les sites scolaires ont fait l'objet d'une sécurisation importante cette année, et la voirie a contribué, notamment dans les infrastructures de vidéo protection, à ce projet.

▪ Préparation de travaux

Etudes préparatoires importantes pour les opérations suivantes :

- Escalier mécanique Bercy
- Aménagement du Parc de Conflans
- **Divers**
- Reprise de nombreux trottoirs de la ville en asphalte
- Interventions ponctuelles sur la voirie

▪ Perspectives 2018

▪ Travaux de rénovation du Parc de Conflans :

A présent que le programme de rénovation complète a été déterminé par un architecte et un maître d'œuvre, les travaux vont pouvoir commencer tant dans le parc lui-même que dans la rue du Séminaire de Conflans.

▪ Mise en sécurité carrefours :

Le Conseil Départemental a pris du retard dans l'aménagement des 4 carrefours identifiés comme accidentogènes : seul le carrefour de l'Avenue de la Liberté et de la rue de Verdun a été réalisé. Les autres devront l'être impérativement en 2018 : Langlais / Paris, Paris / Nocard et Liberté / Archevêché / Pasteur.

▪ Escalier mécanique rue de l'entrepôt :

Après de nombreuses études complémentaires, il ressort que la solution de l'escalier mécanique est trop coûteuse du fait de contraintes techniques majeures. En conséquence la solution définitive adoptée est celle d'un ascenseur avec une cabine 8 -10 places.

Etudes et travaux répartis sur 2018.

▪ Divers interventions et travaux :

- ✓ Plan très ambitieux de mise en place de vidéo protection en 2018
- ✓ Rénovation de trottoirs, de chaussées, fils d'eau, bordures, revêtements, création de marquage au sol
- ✓ Acquisition de mobilier urbain et matériel divers pour la régie Voirie
- ✓ Outillages divers

3- Espaces Verts

▪ Bilan 2017

▪ Plantations arborées / arbres d'alignements

Plantations de sujets dans les espaces scolaires.

▪ Jardins pédagogiques

Création d'ateliers de jardinages en lien avec les écoles, centres de loisirs, maternelles, crèches.

▪ Parvis Hôtel de Ville

Mise en place d'un décor de Noël ayant pour thème la forêt.

▪ Patinoire

Création de décors spécifiques en bois peints sur le thème « Noël gourmand ».

▪ Elagages (SAMU)

Elagages en rideaux et mise en sécurité

Cimetière Valmy (43 marronniers, 10 platanes, 48 tilleuls et 4 érables), Espace jeunesse (6 parrotia persica), rue de Conflans (26 tilleuls), rue du séminaire de Conflans (26 marronniers), rue Jaures (17 marronniers et 12 platanes)

Taille architecturée (en Fuseaux) et tête de chat

Chemin de l'ancienne écluse (34 charmes), Cimetière Valmy (101 charmes), Cimetière Ancien (2 charmes), Parc de Conflans (1 aesculus), Quai des carrières (12 charmes), rue de la terrasse (32 Charmes), Ecole Desnos (7 platanes),

Taille de réduction /Taille d'entretien

Avenue du Gal de Gaulle (64 Acer Platanoides), Cour de la Mairie (10 platanes, 2 populus italica), Ecole Champs des Alouettes (lierre en façade), Parc de Conflans (7 accacias), Quai des carrières (1 platane + 2 Acers), rue Alfred Savoure (3 platanes), rue de Conflans (7 tilleuls), rue Marius Delcher (1 platane), Villa St Pierre (7 Erables sycomore)

Taille de formation

Parvis de la Mairie (12 tilleuls),

■ Perspectives 2018

■ Végétalisation des sites scolaires

Des jardinières en pleine terre vont être réalisées aux abords de sites scolaires : ND des Missions, Ecole A. Briand ; ainsi que devant la synagogue au 42ter rue des Bordeaux.

■ Rues W. Churchill et M. Delcher

Suite à l'abattage en 2017, 15 nouveaux sujets vont être plantés en février pour démarrer un nouvel alignement d'arbres dans ces rues.

■ Rue de Paris

Une partie de la végétation arbustive va être remplacée.

■ Placette à l'angle rue du pdt Kennedy et rue de l'Archevêché

Abattage de 3 Paulownias en mauvais état et plantation d'un arbre remarquable dans une fosse de grande dimension

■ Rue du séminaire de Conflans

Dans la continuité de l'aménagement de voirie, la végétation de cet axe va être retravaillée

■ Rue de l'entrepôt

Renouvellement des essences en place : abattage puis replantation de 8 sujets.

■ Diagnostiques phytosanitaires.

Poursuite des diagnostics phytosanitaires sur la commune.

4- Garage

Achats de Véhicules en 2017

■ Service Garage

Renault ZOE, électrique.

■ Service des sports et Police Municipale

2 Utilitaires CADDY, en GNV.

5- Eclairage Public

Etudes préparatoires

Un inventaire exhaustif et détaillé du parc a été effectué, afin de préparer la mise en place d'un contrat global de performance pour le remplacement et l'optimisation du parc d'éclairage public.

CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2018 de la collectivité sont, à la lecture des éléments présentés, indéniablement tournées vers la réalisation d'actions majeures. Le programme d'investissement ambitieux porte sur des projets structurants pour la ville et pour la population, dans les domaines du développement durable, de la famille et jeunesse, de la solidarité et de la santé, de la sécurité, des technologies de l'information et de la communication.

Aussi, et dans la perspective de la concrétisation de ces projets, la collectivité aborde l'exercice budgétaire 2018 forte d'une situation financière saine marquée par un faible endettement, ancrée dans une volonté réaffirmée de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages charentonnais, et symbolisée par la décision de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale, comme c'est le cas depuis 7 ans, ni de recourir à l'emprunt pour financer les investissements.

Pour autant, la collectivité ne saurait s'affranchir de l'ensemble des réalités financières et économiques qui l'entourent. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe un objectif de diminution 3,70 points de PIB du poids des dépenses publiques. Elle impose aux collectivités territoriales de contribuer « à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique ». L'objectif réside dans une réduction cumulée de 13 Mds € de besoin de financement à l'horizon 2022.

Ces réalités externes s'articuleront majoritairement, pour les années à venir, autour de l'application et du devenir des contractualisations entre l'Etat et les collectivités territoriales (contractualisations directes ou indirectes), ainsi qu'autour de la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation, notamment en ce qui concerne la pérennisation de la compensation annoncée par l'Etat. Les collectivités seront vraisemblablement, à court terme, soumises à cet objectif d'évolution plafonné de leurs dépenses de fonctionnement, évolution intégrant les agrégats inflation et GVT. Elles seront également contraintes de préserver leur capacité d'endettement sous la barre de certains seuils.

Le travail continu de réorganisation et de maîtrise des dépenses publiques, entrepris déjà depuis plusieurs années autour de l'efficience, sera donc poursuivi en 2018.

Les ressources humaines sont le principal poste des dépenses de fonctionnement de la collectivité, tout en étant sa principale richesse. Il fait l'objet d'un suivi permanent. Les collectivités ont cependant dû supporter certaines mesures imposées par l'ancien gouvernement, comme l'augmentation du point d'indice ou encore les effets de l'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations ». Les agents municipaux en poste ont ainsi bénéficié de mesures favorables à leur carrière et à leur retraite. Si la nouvelle majorité en a gelé les effets pour 2018 d'autres mesures telle la suppression des emplois aidés, ont des conséquences sur l'emploi et les budgets communaux.

Vous le savez, la préservation de nos équilibres financiers sera la clé du maintien de notre service public qualitatif. Nous devons donc poursuivre l'adaptation continue de nos modes de fonctionnement pour relever les défis auxquels nous sommes tous confrontés collectivement, pour servir efficacement nos concitoyens.